



**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-huit juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAMY, Maire de Coutances.

L'ordre du jour sera le suivant :

- N°1 Désignation d'un secrétaire
- N°2 Approbation du compte rendu du 31 Mai 2018
- N°3 Lecture des décisions
- N°4 Compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte eau
- N°5 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte eau
- N°6 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte eau – affectation des résultats
- N°7 Budget eau – décision modificative n°1
- N°8 Compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte assainissement
- N°9 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte assainissement
- N°10 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte assainissement – affectation des résultats
- N°11 Budget assainissement – décision modificative n°2
- N°12 Compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte EHPAD
- N°13 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte EHPAD
- N°14 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte EHPAD – affectation des résultats
- N°15 Budget EHPAD – décision modificative n°1
- N°16 Compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte OPERADELOT
- N°17 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte OPERADELOT
- N°18 Compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte OPERADELOT – affectation des résultats
- N°19 Budget OPERADELOT – décision modificative n°1
- N°20 Compte de gestion 2017 du budget général
- N°21 Compte administratif 2017 du budget général
- N°22 Compte administratif 2017 du budget général – affectation des résultats
- N°23 Budget général – décision modificative n°1
- N°24 Règlement financier pour la gestion pluriannuelle des crédits
- N°25 Budget général – ouverture d'autorisations de programme
- N°26 Biens immobiliers mis à disposition de la CMB – avenant au procès-verbal
- N°27 Bilan foncier et immobilier 2017
- N°28 Tableau des emplois
- N°29 Prestations sociales
- N°30 Subventions aux associations
- N°31 Rapport DSU 2017

- N°32 Mise en accessibilité des bâtiments communaux – demande de subvention DETR  
N°33 Concession de distribution de gaz naturel – rapport annuel 2017  
N°34 Service public de distribution d'eau potable – rapport annuel d'exploitation de délégué 2017  
N°35 Avenant n°5 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable  
N°36 Subventions pour ravalement de façade  
N°37 - Mission de diagnostic pour restauration de l'Eglise St Pierre : demande de subventions  
Questions diverses

### **PRESENTS :**

Yves LAMY, Sylvie PASERO, Jean-Dominique BOURDIN, Josette LEDUC, Jean-Manuel COUSIN, Sophie LAINÉ, Maurice-Pierre ROBIN, Christian LESAUVAGE, Alain SALMON, Catherine MARTINEL, Françoise GODIN, Jean-Pierre RAPILLY, Catherine LEBLANC, Delphine FOURNIER, David ROUXEL, Didier LEFEVRE.

### **PROCURATIONS :**

Madame Maud LE MIERE a donné procuration à Madame Sylvie PASERO

Madame Xia LEPERCHOIS a donné procuration à Madame Josette LEDUC.

Madame Nadège DELAFOSSE a donné procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Denis BOURGET a donné procuration à Madame Sophie LAINÉ,

Madame Christine ROBIN a donné procuration à Madame Catherine LEBLANC,

Madame Isabelle LEGRAVEY a donné procuration à Monsieur Jean-Manuel COUSIN

Madame Anne-Sophie DESCHAMPS-BERGER a donné procuration à Monsieur Jean-Dominique BOURDIN,

Monsieur Hocine HEFSI a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre RAPILLY

**ABSENTS EXCUSES** :, Pascal LANGLOIS, Didier FEUILLET, Christelle TOUATI, Etienne SAVARY, Caroline GALLET-MOREEL,

---

### **N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Catherine LEBLANC, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

---

### **N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 mai 2018**

Le compte rendu de la séance de conseil municipal en date du 31 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

---

### **N° 3– LECTURE DES DECISIONS**

Pas de remarques particulières.

---

### **N°4- COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EAU**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte Eau de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	459 588,25	469 380,00	928 968,25
Titres de recette émis (b)	158 174,86	471 283,87	629 458,73
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	158 174,86	471 283,87	629 458,73
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	459 588,25	469 380,00	928 968,25
Mandats émis (f)	41 068,38	357 134,98	398 203,36
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	41 068,38	357 134,98	398 203,36
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	117 106,48	114 148,89	231 255,37
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU COUTANCES -					
Investissement -	-157 608,25	0,00	117 106,48	0,00	-40 501,77
Fonctionnement	83 887,72	83 887,72	114 148,89	0,00	114 148,89
<b>Sous-Total</b>	<b>-73 720,53</b>	<b>83 887,72</b>	<b>231 255,37</b>	<b>0,00</b>	<b>73 647,12</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>-73 720,53</b>	<b>83 887,72</b>	<b>231 255,37</b>	<b>0,00</b>	<b>73 647,12</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-73 720,53</b>	<b>83 887,72</b>	<b>231 255,37</b>	<b>0,00</b>	<b>73 647,12</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte EAU établi par Madame la Trésorière Principale.

Ainsi fait et délibéré.

#### **N°5- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EAU**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget à comptabilité distincte Eau, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2017 du budget est la suivante :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	283 500,00 €	282 847,51 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	0,33 €
			<b>284 500,00 €</b>	<b>282 847,84 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	110 580,00 €	
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 300,00 €	74 287,14 €
			<b>184 880,00 €</b>	<b>74 287,14 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>469 380,00 €</b>	<b>357 134,98 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	464 500,00 €	466 406,98 €
			<b>464 500,00 €</b>	<b>466 406,98 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 880,00 €	4 876,89 €
			<b>4 880,00 €</b>	<b>4 876,89 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>469 380,00 €</b>	<b>471 283,87 €</b>

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2017	114 148,89 €
--	--------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Déficit d'investissement reporté	157 608,25 €	157 608,25 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	3 100,00 €	3 093,33 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	294 000,00 €	33 098,16 €
		<b>454 708,25 €</b>	<b>193 799,74 €</b>	
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 880,00 €	4 876,89 €
			<b>4 880,00 €</b>	<b>4 876,89 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>459 588,25 €</b>	<b>198 676,63 €</b>

Restes à réaliser - Dépenses d'investissement	2 761,56 €
---	------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	83 887,72 €	83 887,72 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	80 000,00 €	
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	110 820,53 €	
		<b>274 708,25 €</b>	<b>83 887,72 €</b>	
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	110 580,00 €	
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 300,00 €	74 287,14 €
		<b>184 880,00 €</b>	<b>74 287,14 €</b>	

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>459 588,25 €</b>	<b>158 174,86 €</b>

Restes à réaliser - Recettes d'investissement	
---	--

Résultat d'exécution Section d'investissement 2017 (hors Restes à réaliser)	-40 501,77 €
--	--------------

Solde des restes à réaliser 2017	-2 761,56 €
----------------------------------	-------------

<b>Résultat de la section d'investissement 2017</b>	<b>-43 263,33 €</b>
---	---------------------

<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>70 885,56 €</b>
---------------------------------	--------------------

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Le maire s'étant retiré au moment du vote,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte EAU de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EAU – AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice qui vient de se terminer :

**BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DES RESULTATS  
2017  
Résultats intégrés au Budget annexe EAU 2018**

	Résultats constatés au compte administratif 2017 - Affectation des résultats
Solde de la section de fonctionnement 2017	114 148,89 €
Solde de la section d'investissement 2017	-40 501,77 €
Solde des restes à réaliser 2017	-2 761,56 €
Besoin de financement de la section d'investissement	43 263,33 €
<b>Report au RI 001</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report au DI 001</b>	<b>40 501,77 €</b>
<b>Affectation au compte RI 1068</b>	<b>43 263,33 €</b>
<b>Affectation au compte RF 002</b>	<b>70 885,56 €</b>
<b>Affectation au compte DF 002</b>	<b>0,00 €</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2017 du budget à comptabilité distincte EAU de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 7- BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M49 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Vu la délibération précédemment proposée au vote, concernant l'affectation des résultats 2017 du Budget Eau,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2018 du Budget Eau pour :

- Intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, le Budget Primitif ayant été voté le 25 janvier 2018 sans connaissance de ces résultats.
- Prévoir les crédits nécessaires aux travaux d'aménagement sur les réseaux de distribution d'eau du giratoire de la RD 2 (décision du Conseil Municipal du 31 mai 2018).

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1 du Budget Eau. Il est précisé qu'après prise en compte de cette décision modificative, la section d'investissement ferait état d'un suréquilibre prévisionnel de 16 281,56 euros, les recettes prévisionnelles d'investissement étant supérieures aux dépenses prévisionnelles, cette disposition étant autorisée par la nomenclature M49.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n°1 du budget à comptabilité distincte EAU de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

**Dépenses de fonctionnement**

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	11634,44 €	-11634,44 €	-11634,44 €	0,00 €
					-11634,44 €	-11634,44 €	
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	86 035,56 €	82 520,00 €	82 520,00 €	168 555,56 €
					82 520,00 €	82 520,00 €	

Transfert de la provision en investissement

Opération d'ordre, pour autofinancer la section d'investissement

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement 70 885,56 €

**Recettes de fonctionnement**

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
002	Solde de la section d'exploitation reporté	002	Solde de la section d'exploitation reporté	0,00 €	70 885,56 €	70 885,56 €	70 885,56 €
					70 885,56 €	70 885,56 €	

Affectation du résultat de fonctionnement de 2017

Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement 70 885,56 €

**Dépenses d'investissement**

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
001	Solde de la section d'investissement reporté	001	Solde de la section d'investissement reporté	0,00 €	40 501,77 €	40 501,77 €	40 501,77 €
					40 501,77 €	40 501,77 €	
23	Immobilisation en cours	2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations	102 761,56 €	69 000,00 €	69 000,00 €	171 761,56 €
					69 000,00 €	69 000,00 €	

Affectation du résultat d'investissement de 2017

Giratoire de la route de Lessay (réseaux d'eau, Conseil Municipal du 31/05/2018)

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement 109 501,77 €

**Recettes d'investissement**

			BP	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1	
021	Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section d'exploitation	86 035,56 €	82 520,00 €	82 520,00 €	168 555,56 €
					82 520,00 €	82 520,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	43 263,33 €	43 263,33 €	43 263,33 €
					43 263,33 €	43 263,33 €	

Opération d'ordre, pour autofinancer la section d'investissement

Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement

Propositions nouvelles - Recettes d'investissement 125 783,33 €

## N° 8 - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte Assainissement de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	738 448,63	933 950,00	1 672 398,63
Titres de recette émis (b)	504 871,97	966 838,53	1 471 710,50
Réductions de titres (c)	11 060,36	0,00	11 060,36
Recettes nettes (d = b - c)	493 811,61	966 838,53	1 460 650,14
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	738 448,63	933 950,00	1 672 398,63
Mandats émis (f)	340 812,20	757 684,90	1 098 497,10
Annulations de mandats (g)	0,00	62 707,61	62 707,61
Depenses nettes (h = f - g)	340 812,20	694 977,29	1 035 789,49
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	152 999,41	271 861,24	424 860,65
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT COUTANCES -					
Investissement	18 790,44	0,00	152 999,41	0,00	171 789,85
Fonctionnement	131 968,68	131 968,68	271 861,24	0,00	271 861,24
<b>Sous-Total</b>	<b>150 759,12</b>	<b>131 968,68</b>	<b>424 860,65</b>	<b>0,00</b>	<b>443 651,09</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>150 759,12</b>	<b>131 968,68</b>	<b>424 860,65</b>	<b>0,00</b>	<b>443 651,09</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>150 759,12</b>	<b>131 968,68</b>	<b>424 860,65</b>	<b>0,00</b>	<b>443 651,09</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte ASSAINISSEMENT établi par Madame la Trésorière Principale.

Ainsi fait et délibéré.

## N° 9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget à comptabilité distincte Assainissement, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2017 du budget est la suivante :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	329 550,00 €	266 211,10 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	200 320,00 €	198 161,93 €
	Ch. 66	Charges financières	9 200,00 €	2 183,33 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	5 838,00 €
			<b>545 070,00 €</b>	<b>472 394,36 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	155 130,00 €	
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 750,00 €	222 582,93 €
			<b>388 880,00 €</b>	<b>222 582,93 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>933 950,00 €</b>	<b>694 977,29 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	766 270,00 €	814 188,54 €
	Ch. 74	Subventions d'exploitation	74 930,00 €	56 678,97 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	34 000,00 €	37 372,70 €
			<b>875 200,00 €</b>	<b>908 240,21 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 750,00 €	58 598,32 €
			<b>58 750,00 €</b>	<b>58 598,32 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>933 950,00 €</b>	<b>966 838,53 €</b>

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2017	271 861,24 €
---	--------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	83 400,00 €	83 267,93 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	339 036,00 €	63 741,47 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	58 000,00 €	28 598,84 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	167 793,63 €	75 136,64 €
	Ch. 45	Opérations pour comptes de tiers	31 469,00 €	31 469,00 €
			<b>679 698,63 €</b>	<b>282 213,88 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 750,00 €	58 598,32 €
			<b>58 750,00 €</b>	<b>58 598,32 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>738 448,63 €</b>	<b>340 812,20 €</b>

Restes à réaliser - Dépenses d'investissement	243 843,63 €
---	--------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Excédent d'investissement reporté	18 790,44 €	18 790,44 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	197 668,68 €	195 089,68 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	65 644,41 €	16 134,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	31 469,00 €	31 469,00 €
	Ch. 45	Opérations pour comptes de tiers	35 996,10 €	28 536,00 €
			<b>349 568,63 €</b>	<b>290 019,12 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	155 130,00 €	
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 750,00 €	222 582,93 €
			<b>388 880,00 €</b>	<b>222 582,93 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>738 448,63 €</b>	<b>512 602,05 €</b>

Restes à réaliser - Recettes d'investissement	49 390,00 €
---	-------------

Résultat d'exécution Section d'investissement 2017 (hors Restes à réaliser)	171 789,85 €
---	--------------

Solde des restes à réaliser 2017	-194 453,63 €
----------------------------------	---------------

<b>Résultat de la section d'investissement 2017</b>	<b>-22 663,78 €</b>
---	---------------------

<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>249 197,46 €</b>
---------------------------------	---------------------

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après que les remarques suivantes aient été formulées :

A la demande de Madame Martine, le maire précise que la perte de la redevance de la Compagnie des fromages représenterait 48 000€ de recettes.

Monsieur Rouxel s'interroge sur les restes à réaliser des études. Madame Lainé indique qu'il s'agit du schéma directeur d'assainissement. Le maire précise que 4 kilomètres de réseaux ont été identifiés comme défectueux. La phase en cours permettra de plus précisément définir les défauts notamment par des passages caméra. Egalement, l'installation d'assainissement de 1 000 foyers est actuellement contrôlée. Un programme de travaux sera établi sur les réseaux et la station d'épuration.

- Le maire s'étant retiré au moment du vote,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget à comptabilité distincte ASSAINISSEMENT de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE  
ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice qui vient de se terminer :

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DES  
RESULTATS 2017  
Résultats intégrés au Budget annexe ASSAINISSEMENT 2018**

	Résultats constatés au compte administratif 2017 - Affectation des résultats
Solde de la section de fonctionnement 2017	271 861,24 €
Solde de la section d'investissement 2017	171 789,85 €
Solde des restes à réaliser 2017	-194 453,63 €
Besoin de financement de la section d'investissement	22 663,78 €
<b>Report au RI 001</b>	<b>171 789,85 €</b>
<b>Report au DI 001</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation au compte RI 1068</b>	<b>22 663,78 €</b>
<b>Affectation au compte RF 002</b>	<b>249 197,46 €</b>
<b>Affectation au compte DF 002</b>	<b>0,00 €</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2017 du budget à comptabilité distincte ASSAINISSEMENT de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 11 - BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M49 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Vu la délibération précédemment proposée au vote, concernant l'affectation des résultats 2017 du Budget Assainissement,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2018 du Budget Assainissement pour :

- Intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, le Budget Primitif ayant été voté le 25 janvier 2018 sans connaissance de ces résultats.
- Prévoir les crédits nécessaires aux travaux d'aménagement sur les réseaux d'assainissement du giratoire de la RD 2 (décision du Conseil Municipal du 31 mai 2018).
- Ajuster les crédits au regard des réalisations et des projections budgétaires, de manière générale

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°2 du Budget Assainissement. Il est précisé qu'après prise en compte de cette décision modificative, la section d'investissement ferait état d'un suréquilibre prévisionnel de 216 018,46 euros, les recettes prévisionnelles d'investissement étant supérieures aux dépenses prévisionnelles, cette disposition étant autorisée par la nomenclature M49.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n°2 du budget à comptabilité distincte ASSAINISSEMENT de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

**Dépenses de fonctionnement**

				BP +DM n°1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2	
011	Charges à caractère général	6062	Produits de traitement	40 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	51 000,00 €	Effet de 2 commandes passées fin 2017 mais engagées en 2018
		6066	Carburants	8 100,00 €	500,00 €	500,00 €	8 600,00 €	Ajustement au vu du consommé après 4 mois
		6135	Locations mobilières	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	Location d'une grue pour réparations turbines
		61558	Autres biens mobiliers	20 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	Provision au regard du réalisé et ajout d'une provision de 5000€
		6156	Maintenance	1 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €	Maintenance centrifugeuse
		618	Divers	177 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	181 000,00 €	Budget formation des agents du Service Assainissement
		6231	Annonces et insertions	1 500,00 €	-500,00 €	-500,00 €	1 000,00 €	
		6251	Voyages et déplacements	0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
					41 500,00 €	41 500,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	023(ordre)	Virement à la section d'investissement	16 002,00 €	207 697,46 €	207 697,46 €	223 699,46 €	Transfert d'une partie du résultat positif de fonctionnement 2017 (207 697,46 euros sur 249 197,46 euros) pour autofinancer l'investissement
					207 697,46 €	207 697,46 €		

Propositions nouvelles - Dépenses de fonctionnement	249 197,46 €
---	--------------

**Recettes de fonctionnement**

			BP +DM n°1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2
002	Résultat de la section de fonctionnement	002	Résultat de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	249 197,46 €	249 197,46 €
				249 197,46 €	249 197,46 €	

Part du résultat de fonctionnement 2017 affecté en section de fonctionnement

Propositions nouvelles - Recettes de fonctionnement	249 197,46 €
---	--------------

**Dépenses d'investissement**

				BP +DM n°1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2	
21	Immobilisations corporelles	21351	Installations générales - agencements - aménagements des constructions - Bâtiments d'exploitation	100 000,00 €	-65 000,00 €	-65 000,00 €	35 000,00 €	Ajustement : transfert vers le 2315
		21562	Matériel spécifique d'exploitation -Service d'assainissement	52 930,00 €	7 070,00 €	7 070,00 €	60 000,00 €	Remplacement d'une pompe aller-retour sur un bassin-tampon non prévue au budget
		2133	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	Acquisition d'un téléphone
		2138	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	Acquisition d'un chariot de lavage
					-57 610,00 €	-57 610,00 €		
23	Immobilisations en cours	2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, ma	45 690,40 €	152 000,00 €	152 000,00 €	197 690,40 €	102 000 € pour le giratoire de la route de Lessay (Conseil Municipal du 31/05/2018) + 50 000 € de travaux d'urgence
					152 000,00 €	152 000,00 €		

Propositions nouvelles - Dépenses d'investissement	94 390,00 €
--	-------------

**Recettes d'investissement**

				BP +DM n°1	Propositions nouvelles	Vote	Total BP + DM n°1+DM n°2	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	17 178,85 €	17 178,85 €	17 178,85 €	Reprise du résultat positif d'investissement 2017
					17 178,85 €	17 178,85 €		
021	Virement de la section d'exploitation	021(ordre)	Virement de la section d'exploitation	16 002,00 €	207 697,46 €	207 697,46 €	223 699,46 €	Transfert provenant de la section de fonctionnement
					207 697,46 €	207 697,46 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Autres réserves	0,00 €	22 663,78 €	22 663,78 €	22 663,78 €	Part du résultat de fonctionnement affecté à la section d'investissement
					22 663,78 €	22 663,78 €		
13	Subventions d'investissement	1316	Autres établissements publics locaux	207 663,00 €	33 520,00 €	33 520,00 €	241 183,00 €	Complément d'aide de l'Agence de l'Eau pour le schéma directeur d'assainissement
					33 520,00 €	33 520,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euro	133 160,63 €	-133 160,63 €	-133 160,63 €	0,00 €	Réduction à 0 du besoin de financement par emprunt, grâce aux excédents constatés
					-133 160,63 €	-133 160,63 €		
45	Opérations pour compte de tiers	4582	Recettes (à subdiviser par opération)	0,00 €	7 898,00 €	7 898,00 €	7 898,00 €	Solde de la subvention de l'Agence de l'Eau pour les Ruelles
					7 898,00 €	7 898,00 €		

---

**N° 13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EHPAD**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget à comptabilité distincte EHPAD, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2017 du budget est la suivante :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	40 200,00 €	40 160,81 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	3,00 €	
	Ch. 66	Charges financières	103 327,00 €	98 670,19 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	
			<b>144 030,00 €</b>	<b>138 831,00 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	144 597,53 €	
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150,00 €	
			<b>145 747,53 €</b>	<b>0,00 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	269 777,53 €	190 000,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	1 496,93 €
			<b>289 777,53 €</b>	<b>191 496,93 €</b>
Opérations d'ordre				
				<b>0,00 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>289 777,53 €</b>	<b>138 831,00 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>289 777,53 €</b>	<b>191 496,93 €</b>

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2017	52 665,93 €
---	-------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Déficit d'investissement reporté	131 798,77 €	131 798,77 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 001 500,00 €	2 000 331,51 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	772,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	30 000,00 €	
			<b>2 168 298,77 €</b>	<b>2 132 902,28 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 041	Opérations patrimoniales	769,00 €	768,93 €
				<b>769,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	107 551,24 €	107 551,24 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 915 000,00 €	1 915 000,00 €
			<b>2 022 551,24 €</b>	<b>2 022 551,24 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	144 597,53 €	
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150,00 €	
	Ch. 041	Opérations patrimoniales	769,00 €	768,93 €
			<b>146 516,53 €</b>	<b>768,93 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 169 067,77 €</b>	<b>2 133 671,21 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 169 067,77 €</b>	<b>2 023 320,17 €</b>

Restes à réaliser - Dépenses d'investissement		
---	--	--

Restes à réaliser - Recettes d'investissement		
---	--	--

Résultat d'exécution Section d'investissement 2017 (hors Restes à réaliser)	-110 351,04 €
---	---------------

Solde des restes à réaliser 2017	0,00 €
----------------------------------	--------

<b>Résultat de la section d'investissement 2017</b>	<b>-110 351,04 €</b>
---	----------------------

<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>-57 685,11 €</b>
---------------------------------	---------------------

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Le maire s'étant retiré au moment du vote,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget EHPAD de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE EHPAD –  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice qui vient de se terminer :

**BUDGET ANNEXE EHPAD DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DES RESULTATS  
2017  
Résultats intégrés au Budget annexe EHPAD 2018**

	Résultats constatés au compte administratif 2017 - Affectation des résultats
Solde de la section de fonctionnement 2017	52 665,93 €
Solde de la section d'investissement 2017	-110 351,04 €
Solde des restes à réaliser 2017	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	110 351,04 €
<b>Report au RI 001</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report au DI 001</b>	<b>110 351,04 €</b>
<b>Affectation au compte RI 1068</b>	<b>52 665,93 €</b>
<b>Affectation au compte RF 002</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation au compte DF 002</b>	<b>0,00 €</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2017 du budget EHPAD de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 15 - BUDGET EHPAD – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Vu la délibération précédemment proposée au vote, concernant l'affectation des résultats 2017 du Budget EHPAD,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2018 du Budget EHPAD pour intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, le Budget Primitif ayant été voté le 25 janvier 2018 sans connaissance de ces résultats.

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1 du Budget EHPAD. Il est précisé que davantage de dépenses de fonctionnement que de recettes de fonctionnement (+ 57 685,11 euros) sont proposés en décision modificative, sachant que le Budget Primitif 2018 a été voté avec un suréquilibre de 57 685,11 euros en section de fonctionnement ; les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent donc à 0, après vote de cette décision modificative.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n°1 du budget EHPAD de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 16 - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE OPERADELOT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du budget à comptabilité distincte Opéradelot de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 854 616,13	1 954 833,11	3 809 449,24
Titres de recette émis (b)	494 014,26	395 264,98	889 279,24
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	494 014,26	395 264,98	889 279,24
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 854 616,13	1 954 833,11	3 809 449,24
Mandats émis (f)	280 086,15	395 436,82	675 522,97
Annulations de mandats (g)	0,00	171,84	171,84
Depenses nettes (h = f - g)	280 086,15	395 264,98	675 351,13
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	213 928,11	0,00	213 928,11
(h - d) Déficit		0,00	

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
OPERADELOT COUTANCES -					
Investissement	-486 960,85	0,00	213 928,11	0,00	-273 032,74
Fonctionnement	104 824,02	104 824,02	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-Total</b>	<b>-382 136,83</b>	<b>104 824,02</b>	<b>213 928,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-273 032,74</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-382 136,83</b>	<b>104 824,02</b>	<b>213 928,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-273 032,74</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-382 136,83</b>	<b>104 824,02</b>	<b>213 928,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-273 032,74</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget OPERADELOT établi par Madame la Trésorière Principale.

Ainsi fait et délibéré.

## **N° 17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE OPERADELOT**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget à comptabilité distincte Opéradelot, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2017 du budget est la suivante :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	203 140,00 €	5 935,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	
	Ch. 66	Charges financières	1 900,00 €	139,74 €
			<b>205 041,00 €</b>	<b>6 074,74 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 749 792,11 €	389 190,24 €
			<b>1 749 792,11 €</b>	<b>389 190,24 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 954 833,11 €</b>	<b>395 264,98 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	614 677,83 €	142 600,00 €
	Ch. 74	Dotations, subventions et participations	252 664,98 €	252 664,98 €
			<b>867 342,81 €</b>	<b>395 264,98 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 087 490,30 €	
			<b>1 087 490,30 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 954 833,11 €</b>	<b>395 264,98 €</b>

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2017	0,00 €
---	--------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Déficit d'investissement reporté	486 960,85 €	486 960,85 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	280 164,98 €	280 086,15 €
			<b>767 125,83 €</b>	<b>767 047,00 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 087 490,30 €	
			<b>1 087 490,30 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 854 616,13 €</b>	<b>767 047,00 €</b>

Restes à réaliser - Dépenses d'investissement		
---	--	--

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre			Budget Total 2017	Compte administratif 2017
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	104 824,02 €	104 824,02 €
			<b>104 824,02 €</b>	<b>104 824,02 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 749 792,11 €	389 190,24 €
			<b>1 749 792,11 €</b>	<b>389 190,24 €</b>

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 854 616,13 €</b>	<b>494 014,26 €</b>

Restes à réaliser - Recettes d'investissement		
---	--	--

Résultat d'exécution Section d'investissement 2017 (hors Restes à réaliser)	-273 032,74 €
---	---------------

Solde des restes à réaliser 2017	0,00 €
----------------------------------	--------

<b>Résultat de la section d'investissement 2017</b>	<b>-273 032,74 €</b>
---	----------------------

<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>-273 032,74 €</b>
---------------------------------	----------------------

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après que les remarques suivantes aient été formulées :  
Le maire indique qu'il reste 12 lots à vendre sur l'écoquartier « les hauts de la vallée ».  
Madame Fournier estime que ce sont les lots individuels qui fonctionnent le moins.

- Le maire s'étant retiré au moment du vote,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget OPERADLOT de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 18 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE OPERADELOT**  
**- AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice qui vient de se terminer :

**BUDGET ANNEXE OPERADELOT DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DES  
RESULTATS 2017**

**Résultats intégrés au Budget annexe OPERADELOT 2018**

	Résultats constatés au compte administratif 2017 - Affectation des résultats
Solde de la section de fonctionnement 2017	0,00 €
Solde de la section d'investissement 2017	-273 032,74 €
Solde des restes à réaliser 2017	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	273 032,74 €
<b>Report au RI 001</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report au DI 001</b>	<b>273 032,74 €</b>
<b>Affectation au compte RI 1068</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation au compte RF 002</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation au compte DF 002</b>	<b>0,00 €</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2017 du budget EHPAD de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 19 - BUDGET OPERADELOT – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Vu la délibération précédemment proposée au vote, concernant l'affectation des résultats 2017 du Budget Opéradelot,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2018 du Budget Opéradelot pour intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, le Budget Primitif ayant été voté le 25 janvier 2018 sans connaissance de ces résultats.

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1 du Budget Opéradelot.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n°1 du budget EHPAD de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 20 - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du budget principal de la Ville de Coutances établi par Madame la Trésorière Principale.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 278 459,63	11 924 272,94	22 202 732,57
Titres de recette émis (b)	5 458 275,40	10 596 091,95	16 054 367,35
Réductions de titres (c)	52 357,30	82 748,83	135 106,13
Recettes nettes (d = b - c)	5 405 918,10	10 513 343,12	15 919 261,22
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 278 459,63	11 924 272,94	22 202 732,57
Mandats émis (f)	5 645 861,06	8 768 398,63	14 414 259,69
Annulations de mandats (g)	2 724,94	218 483,83	221 208,77
Depenses nettes (h = f - g)	5 643 136,12	8 549 914,80	14 193 050,92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 963 428,32	1 726 210,30
(h - d) Déficit	237 218,02		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSPERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-947 134,17	0,00	-237 218,02	0,00	-1 184 352,19
Fonctionnement	2 986 873,61	1 449 080,12	1 963 428,32	0,00	3 501 221,81
<b>TOTAL I</b>	<b>2 039 739,44</b>	<b>1 449 080,12</b>	<b>1 726 210,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 316 869,62</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget principal établi par Madame la Trésorière Principale.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 21- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET GENERAL**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Général, et dont les résultats sont conformes au Compte de Gestion. La synthèse de l'exécution budgétaire 2017 du budget est la suivante :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre		Budget Total 2017 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2017	
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	2 020 600,00 €	1 817 998,08 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 604 260,00 €	4 247 659,97 €
	Ch. 014	Atténuations de produits	136 141,00 €	132 574,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1 904 427,53 €	1 811 317,55 €
	Ch. 66	Charges financières	32 200,00 €	31 496,27 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	43 750,00 €	34 286,15 €
			<b>8 741 378,53 €</b>	<b>8 075 332,02 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	2 659 894,96 €	
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	522 999,45 €	474 582,78 €
			<b>3 182 894,41 €</b>	<b>474 582,78 €</b>

Dont + 11 654,45 euros de crédits de cessions non soumis au vote

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 924 272,94 €</b>	<b>8 549 914,80 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre		Budget Total 2017 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2017	
Opérations réelles	Ch. 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 537 793,49 €	1 537 793,49 €
	Ch. 013	Atténuations de charges	85 000,00 €	115 202,29 €
	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 101 892,00 €	1 068 576,35 €
	Ch. 73	Impôts et taxes	3 718 010,00 €	3 755 437,81 €
	Ch. 74	Dotations et participations	4 824 483,00 €	4 825 767,65 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	575 540,00 €	605 365,63 €
	Ch. 76	Produits financiers		16,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	24 700,00 €	86 881,51 €
			<b>11 867 418,49 €</b>	<b>11 995 040,73 €</b>
	Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 854,45 €
		<b>56 854,45 €</b>	<b>56 095,88 €</b>	

Dont + 4 800 euros de crédits de cessions non soumis au vote

Dont + 6 854,45 euros de crédits de cessions non soumis au vote

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 924 272,94 €</b>	<b>12 051 136,61 €</b>

Résultat d'exécution Section de fonctionnement 2017 3 501 221,81 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre		Budget Total 2017 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2017	
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	947 134,17 €	947 134,17 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	162 500,00 €	162 500,00 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	160,00 €	
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	248 800,00 €	248 627,63 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	140 056,00 €	61 260,00 €
	Ch. 204	Subventions d'équipement versées	346 237,45 €	124 393,93 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 903 388,89 €	1 141 953,90 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	3 423 448,33 €	798 424,44 €
	Ch. 27	Autres immobilisations financières	900,00 €	900,00 €
			<b>7 172 624,84 €</b>	<b>3 485 194,07 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 854,45 €	56 095,88 €
	Ch. 041	Opérations patrimoniales	3 048 980,34 €	3 048 980,34 €
			<b>3 105 834,79 €</b>	<b>3 105 076,22 €</b>

Dont + 6 854,45 euros de crédits de cessions non soumis au vote

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 278 459,63 €</b>	<b>6 590 270,29 €</b>

Restes à réaliser - Dépenses d'investissement 857 346,00 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre		Budget Total 2017 (crédits votés + crédits de cessions)	Compte administratif 2017	
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 698 880,12 €	1 713 943,83 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	750 675,33 €	168 411,15 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 543 029,43 €	
	Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations	54 000,00 €	
			<b>4 046 584,88 €</b>	<b>1 882 354,98 €</b>
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	2 659 894,96 €	
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	522 999,45 €	474 582,78 €
	Ch. 041	Opérations patrimoniales	3 048 980,34 €	3 048 980,34 €
		<b>6 231 874,75 €</b>	<b>3 523 563,12 €</b>	

Dont - 4 800 euros de crédits de cessions non soumis au vote

Dont + 11 654,45 euros de crédits de cessions non soumis au vote

	Budget Total 2017	Compte administratif 2017
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 278 459,63 €</b>	<b>5 405 918,10 €</b>

Restes à réaliser - Recettes d'investissement 282 985,62 €

Résultat d'exécution Section d'investissement 2017 (hors Restes à réaliser) -1 184 352,19 €

Solde des restes à réaliser 2017 -574 360,38 €

Résultat de la section d'investissement 2017 -1 758 712,57 €

Résultat de clôture 2017 1 742 509,24 €

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Le maire s'étant retiré au moment du vote,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

## **N° 22 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice qui vient de se terminer :

### **BUDGET GENERAL DE LA VILLE DE COUTANCES - AFFECTATION DES RESULTATS 2017**

#### **Résultats intégrés au Budget Général 2018**

	Résultats constatés au compte administratif 2017 - Affectation des résultats
Solde de la section de fonctionnement 2017	3 501 221,81 €
Solde de la section d'investissement 2017	-1 184 352,19 €
Solde des restes à réaliser 2017	-574 360,38 €
Besoin de financement de la section d'investissement	1 758 712,57 €
<b>Report au RI 001</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report au DI 001</b>	<b>1 184 352,19 €</b>
<b>Affectation au compte RI 1068</b>	<b>1 758 712,57 €</b>
<b>Affectation au compte RF 002</b>	<b>1 742 509,24 €</b>
<b>Affectation au compte DF 002</b>	<b>0,00 €</b>

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation définitive des résultats 2017 du budget principal de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

## **N° 23 - BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

Vu la délibération précédemment proposée au vote, concernant l'affectation des résultats 2017 du Budget Général,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Primitif 2018 du Budget Général pour :

- Intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, le Budget Primitif ayant été voté le 25 janvier 2018 sans connaissance de ces résultats.
- Procéder au transfert de crédits entre chapitres d'investissement, notamment par l'ouverture de chapitres-opérations
- Ajuster le Budget au regard des recettes fiscales et dotations notifiées après le vote du Budget Primitif
- Ajuster les crédits au regard des réalisations, de manière générale.

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1 du Budget Général.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n°1 du budget principal de la Ville de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 24 - REGLEMENT FINANCIER POUR LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS**

Afin de prévoir budgétairement et exécuter comptablement les dépenses et recettes liées aux investissements structurants de la Collectivité, s'échelonnant sur au-moins deux exercices, il est proposé d'adopter un **règlement financier portant sur la gestion pluriannuelle des crédits**.

La programmation pluriannuelle des crédits améliore la lisibilité des dépenses pluriannuelles et la sincérité budgétaire : au moment du vote du budget, seules les dépenses prévues sur l'exercice sont inscrites. Cela a deux conséquences :

- au budget, il n'est pas nécessaire de recourir au gonflement de l'emprunt d'équilibre
- au compte administratif, le taux de réalisation des dépenses d'équipement sera plus élevé

Sur le plan budgétaire, la gestion pluriannuelle est un mode de fonctionnement qui distingue les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) :

- L'autorisation de programme permet d'engager des dépenses dont le paiement sera étalé sur plusieurs années, c'est-à-dire le montant global du projet.
- Chaque année, le budget est équilibré en tenant compte des seuls crédits de paiement prévus pour l'année considérée, c'est-à-dire les crédits votés lors du Budget Primitif et de décisions modificatives.

Le présent règlement fixe donc les règles relatives à la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement financier pour la gestion pluriannuelle des crédits.

Ainsi fait et délibéré.

\*\*\*\*\*

### **Règlement financier**

La gestion pluriannuelle des crédits poursuit deux objectifs principaux :

- Optimiser le taux de consommation des crédits prévus au budget
- Planifier les projets et offrir une lisibilité financière

Le fonctionnement en autorisations de programmes et crédits de paiement doit permettre de répondre à ces objectifs.

Ce mode de fonctionnement s'appuiera également sur un plan pluriannuel d'investissements, indispensable pour assurer l'efficacité de cette gestion.

## 1- Cadre réglementaire

Les articles L1612-1, L2311-3, L2312-1, L2322-1, L2322-2 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales définissent le cadre de l'utilisation des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement pour la gestion budgétaire.

## 2- Définitions

### 2-1 Définitions générales (L 2311-3 et R 2311-9 CGCT)

Une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des **investissements**.

Une autorisation d'engagement (AE) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement **de certaines dépenses de fonctionnement**. Sont notamment exclues des autorisations d'engagement les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

L'équilibre budgétaire de chaque section s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

### 2-2 Typologie des autorisations de programme

Conformément aux recommandations du Guide pour la rédaction d'un règlement budgétaire ou financier (Comité National de Fiabilité des Comptes Locaux) la Ville de Coutances fait le choix de trois grands types d'autorisations de programme :

- **AP projet** dont l'objet est constitué d'une opération d'envergure ou d'un périmètre financier conséquent (exemple : construction d'un équipement). Ces AP ont une durée qui est déterminée en fonction du projet.
- **AP d'intervention** qui peut concerner plusieurs projets présentant une unité fonctionnelle ou géographique (exemple : subventions d'équipement versées). Ces AP sont millésimées (exemple : « *subventions d'équipement versées 2018* »)
- **AP programme** qui correspond à un ensemble d'opérations financières de moindre ampleur (ex. réfection de la voirie). Ces AP sont également millésimées (exemple : « *travaux de voirie 2018* »)

### 3- **Vote des autorisations de programme**

Lors du vote du budget primitif, une présentation des autorisations de programmes en cours est réalisée. Elle comprend l'échéancier pluriannuel des crédits de paiement.

De nouvelles autorisations de programme peuvent être votées. Elles font l'objet d'une délibération distincte du budget lui-même. Les autorisations de programme peuvent être révisées ou ouvertes à tout moment de l'année, dès lors que les crédits de paiement correspondants à l'année en cours ont été prévus au budget.

Dans le cas où les crédits de paiement sont ouverts ou modifiés lors du vote du Budget Primitif, le Budget Primitif proposé au vote, prévoira les crédits budgétaires correspondants.

Dans le cas où les crédits de paiement sont ouverts ou modifiés après le vote du Budget Primitif, une modification du Budget (décision modificative ou budget supplémentaire) sera proposée au vote, et prévoira les crédits budgétaires correspondants.

La Ville de Coutances pourra également associer les crédits de paiement aux crédits budgétaires votés dans le cadre de **chapitres-opérations budgétaires** (un projet d'équipement = une opération budgétaire clairement identifiée dans les annexes budgétaires).

La délibération comprend obligatoirement un échéancier prévisionnel de consommation de crédits de paiement. Dans la mesure du possible, la délibération présente également un échéancier prévisionnel des recettes.

La somme de l'échéancier prévisionnel en crédits de paiement de l'autorisation de programme doit toujours être égal au montant global de l'autorisation de programme.

La délibération peut prévoir la durée et/ou les modalités de clôture automatique de l'AP.

#### **4- Engagement des autorisations de programme et crédits de paiement**

Lorsqu'une autorisation de programme a été votée par le Conseil Municipal, il peut être procédé à un engagement juridique à hauteur de tout ou partie de cette autorisation.

Cet engagement juridique doit se traduire, au plus tard de manière concomitante, par un engagement comptable pour un montant équivalent.

Pour les marchés à bon de commande ou à tranches annuelles, le montant total du marché est engagé au niveau de l'AP. Chaque bon de commande ou chaque tranche annuelle est engagée au niveau des CP.

#### **5- Virement de crédits**

Tout transfert de crédit d'une AP à une autre fait l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Le cas échéant, les crédits prévus au budget devront être ajustés.

#### **6- Révision, annulation, caducité des autorisations de programme**

La révision se traduit par une modification de la durée et/ou du montant de l'autorisation de programme. Cette révision s'accompagne d'une nouvelle ventilation de l'échéancier des crédits de paiement.

Afin de satisfaire au principe de sincérité budgétaire et de prudence pour préserver les marges de manœuvre budgétaires de la commune, les règles de caducité sont les suivantes :

Catégorie d'AP	Règles de caducité automatique	
	AP non engagée juridiquement	AP engagée juridiquement

AP de projet	Maintien limité à deux exercices	Les AP ayant fait l'objet d'un engagement seront clôturées à la fin comptable du projet
AP d'intervention		
AP de programme		

La clôture d'une autorisation de programme intervient en cas d'abandon des opérations concernées.

Seul le Conseil Municipal peut procéder à la révision ou à la clôture d'une autorisation de programme. Ce vote peut intervenir à toute séance.

#### **7- Report des crédits de paiement**

Les AP ne génèrent pas de restes à réaliser.

#### **8- Le bilan des autorisations de programme**

Conformément à la nomenclature M14, et sous réserve des particularités propres aux nomenclatures applicables aux budgets annexes, une annexe est jointe au budget primitif de l'exercice. Cette annexe présente les éléments suivants :

- N° ou intitulé de l'autorisation de programme
  
- Montant des AP comprenant :
  - Autorisations de programme votées, y compris les ajustements
  - Révisions de l'exercice
  - Total cumulé
  
- Montant des CP comprenant :
  - Crédits de paiement antérieurs correspondants à des AP engagées avant le 01/01 de l'exercice
  - Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice
  - Restes à financer ventilés sur les exercices suivants

Ce bilan s'illustre par un ratio de couverture des AP établi selon la formule suivante :

volume des AP ouvertes non mandatées

volume des CP mandatés en N

Ce ratio prudentiel, obligatoire pour les régions, mais facultatif pour les communes, permet d'apprécier la capacité financière d'engagement pluriannuel de la Collectivité. Ainsi, leur volume ajouté au volume des opérations hors AP ne doit pas excéder la capacité annuelle de la collectivité.

## Annexes relatives au règlement financier - Exemples

### 1) Vote d'une autorisation de programme et de ses crédits de paiement, sur le Projet A :

Soit un Projet A d'un montant total de 2 000 000 euros : 1 500 000 euros de dépenses prévisionnelles prévues en 2018, 500 000 euros en 2019. Après le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal propose d'ouvrir une autorisation de programme (AP) et prévoit les crédits de paiement (CP) suivants :

	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Montant budgété initial	2 000 000	1 500 000	500 000

Le cas échéant, dans le cadre de l'ouverture d'un chapitre-opération budgétaire numéro 11 « Projet A », voté dans le cadre des crédits de paiement 2018 de ce projet, les crédits devront également être prévus au budget 2018, par exemple :

	Budget primitif 2018	Décision modificative	Budget 2018 après DM
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 000 000		2 000 000
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 000 000	- 1 500 000	2 500 000
Chapitre-opération 11 – Projet A		+ 1 500 000	1 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>6 000 000</b>

Il est précisé que le chapitre-opération permet de prévoir des crédits et de mandater, quelle que soit la nature de la dépense (article commençant par 20, 21 ou 23), mais dans la limite des crédits votés.

### 2) Modification des crédits de paiement du Projet A, sur l'exercice N+1

En 2018, 800 000 euros ont en fait été mandatés sur l'AP ; en 2019, il reste donc 1 200 000 euros non consommés (disponibles) sur l'AP, dont 700 000 euros au titre des seuls crédits de paiement 2018. Il peut être envisagé de reporter les crédits non consommés sur 2018, sur l'exercice 2019 :

	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Montant budgété initial	2 000 000	1 500 000	500 000
Réalisations	800 000	800 000	-
Disponible sur l'AP / le CP	1 200 000	700 000	500 000
Montant budgété après modification	2 000 000	800 000 (-700 000)	1 200 000 (+ 700 000)

Le cas échéant, dans le cadre d'un chapitre-opération budgétaire numéro 11 « Projet A », voté dans le cadre des crédits de paiement 2019 modifiés de ce projet, les crédits devront également être prévus au budget, par exemple :

#### Budget primitif 2019

Chapitre-opération 11 – Projet A	1 200 000
----------------------------------	-----------

## **N° 25 – BUDGET GENERAL : OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Plusieurs projets nécessitent l'ouverture d'une autorisation de programme afin de tenir compte de leur caractère pluriannuel. La gestion pluriannuelle sous forme d'autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) permet de prendre en compte l'étalement dans le temps des besoins de crédits budgétaires.

L'AP est le montant qui peut être engagé, correspondant globalement au coût total des travaux.

Les CP correspondent aux crédits qui peuvent être dépensés au cours de l'année. Seuls les CP sont équilibrés lors du vote du budget annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir les autorisations de programme suivantes, sur le Budget Général :

Numéro de l'AP	Libellé de l'AP	Montant prévisionnel de l'AP	CP					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
2018-01-BG	Gymnase A.B.C.	2 150 000 €	115 000 €	2 035 000 €				
2018-02-BG	Requalification Quartier De Gaulle / Salle Marcel Helie	5 520 000 €	318 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 602 000 €		
2018-03-BG	Requalification Quartier Claires-Fontaines	6 420 000 €	650 000 €	1 836 816 €		1 718 880 €		2 214 304 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>14 090 000 €</b>	<b>1 083 000 €</b>	<b>5 671 816 €</b>	<b>1 800 000 €</b>	<b>3 320 880 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 214 304 €</b>

Les crédits afférents sont inscrits dans la décision modificative n°1 proposée au cours de cette même séance.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture des autorisations de programme au budget principal.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 26 - BIENS IMMOBILIERS MISE A DISPOSITION DE LA CMB : PROCES-VERBAL**

Par procès-verbal en date du 13 janvier 2016, la commune avait mis à disposition de la communauté du bocage coutançais les biens nécessaires à l'exercice de compétences communautaires. Ce procès-verbal transfère sur le bénéficiaire les droits et obligations d'un propriétaire à l'exception de celui d'aliéner.

Au titre de la continuité juridique des contrats, le PV précité a continué de produire ses effets depuis la création de Coutances Mer et Bocage.

Un récent ajustement des contours de l'intérêt communautaire a eu pour conséquence de ramener certains biens immobiliers dans le domaine de compétence communale.

Il s'agit notamment du gymnase des tanneries, des logements d'urgence, du club house de pétanque et de l'ancienne halle SNCF ou encore du camping.

Il convient donc de régulariser un nouveau procès-verbal qui actualisera la liste des biens mis à disposition.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le procès-verbal des biens immobiliers mis à disposition de la Communauté de communes Coutances mer et bocage.

Ainsi fait et délibéré.

---

#### **N° 27 - BILAN FONCIER ET IMMOBILIER 2017**

C'est en 2017 qu'a été régularisée en application de l'article L214.7 du code de l'éducation la vente à titre gratuit la Région Normandie de l'ensemble immobilier constituant le lycée «Les Sapins».

Au titre des acquisitions, la Ville est devenue propriétaire d'un terrain situé à Mousley, sur «l'emplacement réservé» constitué en vue de l'éventuelle construction d'un établissement pénitentiaire. Cette transaction a été sollicitée à l'initiative du propriétaire qui faisait là usage du droit de délaissement prévu par le code de l'urbanisme.

Les colotis du lotissement des vignettes ont par ailleurs cédé à la collectivité l'emprise de la voirie de la résidence. Elle sera incorporée au domaine public.

Enfin, c'est en 2017 qu'ont été régularisées les servitudes de passage de canalisations afin que les résidents des ruelles Rose aux bouais, croûte aux moines, Joseph Quesnel et Château Pisquiny soient desservis par le réseau d'assainissement collectif.

Le bilan foncier et immobilier 2017 s'établit donc comme suit :

#### **Acquisitions :**

- \* Vendeur : Madame GRANDIN
- \* Objet : Parcelle ZO n°40 (30 948 m²)
- \* Prix : 15 000 €
- \* Date acte : 27/07/2017
  
- \* Vendeur : Colotis du lotissement des Vignettes

- \* Objet : Parcelles AC 551-552 et 553 (voirie)
- \* Prix : cession gratuite
- \* Date acte : 20/03/2017

Vente :

- \* Acquéreur : Région Normandie
- \* Objet : Ensemble immobilier cadastré AL 46-121-125-157 et 158 (Lycée les Sapins)
- \* Prix : Cession gratuite
- \* Date acte : 2 mai 2017

Servitudes pour passage des canalisations

Fonds servants :

- \* Mr HELYE (parcelles AC 216 et 217)  
Indemnité : 780 €
- \* Mr et Mme MARCHAL (parcelles AC 218 et 219)  
Indemnité : 1560 €
- \* Mesdames BELLAMY et DUBOSCQ (parcelle AC 207)  
Indemnité : 780 €
- \* Mr et Mme DUVAL (parcelle AC 206)  
Indemnité : 780 €
- \* Mr CRON (parcelle AC 205)  
Indemnité : 780 €
- \* Mme TURGE (parcelle AC 204)  
Indemnité : 780 €

Date de l'acte : 20 mars 2017

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le bilan foncier et immobilier 2017.

Ainsi fait et délibéré.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Chaque délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Les emplois créés peuvent éventuellement être pourvus par des agents contractuels de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi aidé. Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire de l'un des grades mentionnés lors de la création de l'emploi.

## 1A- création d'emploi

Afin d'organiser d'optimiser l'organisation de secrétariat du centre technique municipal, il est proposé la création d'un emploi de secrétaire dans les conditions suivantes :

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO HEURES/MIN	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP	DATE D'EFFET
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE137	SECRETAIRE (H/F)	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	35h00min/35	35	B2 ou C2	28/06/2018

## 2B- suppression d'emploi

Suite à l'avis favorable du comité technique en date du 19 juin 2018, il est par ailleurs proposé au conseil municipal de supprimer les emplois mentionnés ci-dessous et de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence :

EMPLOYEUR	REFERENC E DU POSTE	SERVICE AFFECTATION	CA T	GRADES DISPONIBLE S POUR L'EMPLOI	DUREE HEBDO H/MINUTE S	DUREE HEBDO H/ CENTIEME S	MOTIF SUPPRESSION
Ville de Coutances	VILLE110	DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	B	technicien principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	Retraite 01/05/2018

## 3C- tableau des emplois – présentation

Le tableau détaillé ci-dessous présente le détail des emplois permanents existant à ville de Coutances. Au total 119 emplois permanents existent. Les agents recrutés sur poste non permanents (en besoin occasionnels, remplacement, apprentis, étudiants...) ne figurent pas dans ce tableau.

Sur les 119 emplois, 6 sont de catégorie A, 4 de catégorie A&B, 2 de catégorie B, 23 de catégorie B&C et 84 de catégorie C (Il s'agit de la catégorie des grades correspondant à l'emploi définis dans la délibération de création des emplois).

Pour l'intitulé du poste, il est précisé que le travail d'harmonisation sur les fiches de poste est en cours au niveau de la direction des ressources humaines et explique l'absence d'informations pour certains emplois ou un besoin d'ajustement.

Par ailleurs, pour chaque poste, les différents grades pouvant être utilisés ont été mis à jour.

Ce tableau tient compte de la création et de la suppression d'emplois présentées en A et en B.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré.

service	Nombre
CENTRE ANIMATION UNELLES	4
DG	2
DG-CAMPING	1
DG-DIR AGJ-ACCUEIL HOTEL DE VILLE	1
DG-DIR AGJ-LOGEMENT	1
DG-DIR AGJ-SECRETARIAT GENERAL	1
DG-DIR CITOYENNETE- COMMERCE MARCHE	1
DG-DIR CITOYENNETE-ETAT CIVIL REGLEMENTATION G.	3
DG-DIR CITOYENNETE-SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE	2
DG-DIR CULTURELLE-ARCHIVES	1
DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	14
DG-DIR ESPACES VERTS-CIMETIERE	1
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	21
DG-DIR FINANCES	3
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	1

DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	2
DG-DIR SERV TECH	6
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF- STEP	6
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	20
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	20
DG-PROPRETE DES LOCAUX	3
DG-SERVICE COMMUNICATION	1
EN POSITION DE DETACHEMENT	1
DG-COORDINATION CONTRAT DE VILLE	1
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>

Les différents emplois permanents de la ville de Coutances sont les suivants :

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
CENTRE ANIMATION UNELLES	VILLE133	AGENT CHARGE DE LA CONCIERGERIE ET DU GARDIENNAGE DES UNELLES ET DE L'HOTEL DE VILLE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	SANS OBJET	35h00min/35	35	NON POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	VILLE003	AGENT CHARGE DE LA CONCIERGERIE ET DU GARDIENNAGE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	VILLE001	AGENT CHARGE DE LA CONCIERGERIE ET DU GARDIENNAGE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	NON POURVU	C2
CENTRE ANIMATION UNELLES	VILLE002	AGENT D'ENTRETIEN	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG	VILLE005	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA VILLE	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché Principal	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG	VILLE004	DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTE	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-CAMPING	VILLE039	REGISSEUR DU CAMPING DE COUTANCES	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-COORDINATION CONTRAT DE VILLE	VILLE006	COORDONNATEUR DU CONTRAT DE VILLE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des animateurs cadre d'emplois des adjoints administratifs cadre d'emplois des adjoints d'animation	Rédacteur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-DIR AGJ-ACCUEIL HOTEL DE VILLE	VILLE007	AGENT D'ACCUEIL	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR AGJ-LOGEMENT	VILLE008	CHARGE D'AFFAIRES GENERALES	B	cadre d'emplois des rédacteurs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR AGJ-SECRETARIAT GENERAL	VILLE009	ASSISTANT DE DIRECTION	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CITOYENNETE- COMMERCE MARCHÉ	VILLE010	CHARGE DES REGIES D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	13h45min/35	13,75	POURVU	C2
DG-DIR CITOYENNETE-ETAT CIVIL REGLEMENTATION G.	VILLE013	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR CITOYENNETE-ETAT CIVIL REGLEMENTATION G.	VILLE012	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR CITOYENNETE-ETAT CIVIL REGLEMENTATION G.	VILLE011	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION -OFFICIER D'ETAT CIVIL	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR CITOYENNETE-SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE	VILLE015	AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CITOYENNETE-SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE	VILLE014	AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-ARCHIVES	VILLE016	ARCHIVISTE	C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	VILLE017	CHARGE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE DU PATRIMOINE ET DE MEDIATION CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	20h00min/35	20	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-MUSEE	VILLE018	ASSISTANT DE CONSERVATION AU MUSEE QUESNEL MORINIERE	C	cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE029	DIRECTEUR ADJOINT DU THEATRE ET DU FESTIVAL JAZZ SOUS LES POMMIERS	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE030	DIRECTEUR DU THEATRE ET DU FESTIVAL JAZZ SOUS LES POMMIERS	A	cadre d'emplois des attachés	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE031	DIRECTEUR TECHNIQUE DU THEATRE	A&B	cadre d'emplois des ingénieurs  Cadre d'emplois des techniciens	Ingénieur	35h00min/36	35	POURVU	A1
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE120	ASSISTANT DE PRODUCTION ET CHARGE DES PARTENARIATS PRIVES	A&B	attaché cadre d'emplois des rédacteurs	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE019	ATTACHE DE PRODUCTION	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE021	ASSISTANT DE COMMUNICATION	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE023	SECRETAIRE DE DIRECTION ET DE SERVICE	B&C	rédacteur cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE024	ATTACHE A L'ACCUEIL DES ARTISTES ET A LA LOGISTIQUE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE022	ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	20h00min/35	20	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE020	HÔTE D'ACCUEIL ET DE VENTE	C	cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE027	MACHINISTE DE THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE025	MACHINISTE DE THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE028	MACHINISTE DE THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	20h00min/35	20	POURVU	C2
DG-DIR CULTURELLE-THEATRE	VILLE026	MACHINISTE DE THEATRE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	27h00min/35	27	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-CIMETIERE	VILLE056	AGENT DE GESTION DU CIMETIERE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE051	DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	A	cadre d'emplois des ingénieurs	Ingénieur Principal	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE055	ADJOINT AU DIRECTEUR DES ESPACES VERTS	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	Technicien	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE035	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE038	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE043	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE049	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE050	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE036	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE037	JARDINIER – AGENT D'ENTRETIEN DU CIMETIERE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE047	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35	POURVU	C2

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE041	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE048	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE080	PEINTRE EN BATIMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE044	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE042	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE045	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE046	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE040	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE052	AGENT DES ESPACES VERTS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE033	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR ESPACES VERTS-SERVICE ESPACES VERTS	VILLE034	JARDINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR FINANCES	VILLE059	DIRECTEUR DES FINANCES ADJOINT	A&B	cadre d'emplois des attachés rédacteur principal de 1ère classe rédacteur principal de 2ème classe	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A2
DG-DIR FINANCES	VILLE060	ASSISTANT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR FINANCES	VILLE057	AGENT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR INFRASTRUCTURES ET NUMERIQUES	VILLE116	GESTIONNAIRE D'APPLICATION METIER	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des adjoints techniques	Technicien Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	VILLE132	DIRECTEUR ADJOINT DES RESSOURCES HUMAINES	A&B	cadre d'emplois des attachés rédacteur principal de 1ère classe rédacteur principal de 2ème classe	Attaché	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR RESSOURCES HUMAINES	VILLE061	ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	SANS OBJET	35h00min/35	35	NON POURVU	B2 ou C2
DG-DIR SERV TECH	VILLE065	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	A	cadre d'emplois des ingénieurs cadre d'emplois des attachés	Attaché Principal	35h00min/35	35	POURVU	A1
DG-DIR SERV TECH	VILLE136	TECHNICIEN BATIMENTS - CHARGE D'OPERATIONS	B	cadre d'emplois des techniciens	A COMPLETER	35h00min/35	35	NON POURVU	B2
DG-DIR SERV TECH	VILLE067	AGENT D'ACCUEIL/SECRETAIRE DES SERVICES TECHNIQUES	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR SERV TECH	VILLE090	COORDONNATEUR TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR SERV TECH	VILLE066	DESSINATEUR VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	B&C	Technicien cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Technicien	35h00min/35	35	POURVU	B2
DG-DIR SERV TECH	VILLE063	DESSINATEUR BATIMENT	B&C	Technicien cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	VILLE068	RESPONSABLE ASSAINISSEMENT	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35	NON POURVU	B1
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	VILLE070	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	VILLE072	RESPONSABLE DE LA STATION EPURATION	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35	POURVU	C1
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	VILLE069	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	VILLE073	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-ASSAINISSEMENT COLLECTIF-STEP	VILLE071	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE074	SECRETAIRE	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35h00min/35	35	POURVU	C2

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE137	SECRETAIRE (H/F)	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	A COMPLETER	35h00min/35	35	NON POURVU	B2 ou C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE088	COORDONNATEUR TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35	POURVU	C1
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE085	AGENT POLYVALENT ELECTRICITE ET DIVERS	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE134	MAGASINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	SANS OBJET	35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE089	PEINTRE EN BATIMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE087	ELECTRICIEN	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE077	PLOMBIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE084	MACON	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE079	AGENT POLYVALENT ELECTRICITE ET DIVERS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE076	MACON	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE064	MAGASINIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE092	ELECTRICIEN	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE082	MENUISIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE083	AGENT POLYVALENT BATIMENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE075	MENUISIER	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE081	ELECTRICIEN	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE086	METALLIER, SERRURIER, SOUDEUR	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE078	MACON	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 1re classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE BATIMENTS	VILLE119	ELECTRICIEN	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE117	COORDONNATEUR TRAVAUX VOIRIE ET RESEAUX	B&C	cadre d'emplois des techniciens cadre d'emplois des agents de maîtrise	Technicien Principal de 2ème classe	35h00min/35	35	POURVU	B1
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE099	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	adjoint technique	SANS OBJET	35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE135	BALAYEUR PROPLETE URBAINE	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	SANS OBJET	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE101	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE095	MANUTENTIONNAIRE PROPLETE URBAINE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE096	RIPEUR, CHAUFFEUR REMPLAÇANT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE106	MANUTENTIONNAIRE VOIRIE PROPLETE URBAINE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE097	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE107	MANUTENTIONNAIRE PROPLETE URBAINE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE100	BALAYEUR PROPLETE URBAINE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	SANS OBJET	25h00min/35	25	NON POURVU	C2

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADES DISPONIBLES POUR L'EMPLOI	GRADE AFFECTATION	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU NON POURVU	GROUPE FONCTION RIFSEEP
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE102	BALAYEUR PROPLETE URBAINE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	SANS OBJET	25h00min/35	25	NON POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE109	AGENT DE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE105	CONDUCTEUR BALAYEUSE DE VOIRIE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE091	BALAYEUR PROPLETE URBAINE	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE108	MANUTENTIONNAIRE CHAUFFEUR TRACTEUR ET POIDS LOURDS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Agent de Maitrise	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE104	MECANICIEN	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE098	CHAUFFEUR TRACTEUR ET POIDS LOURDS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE093	CONDUCTEUR D'ENGINS ET POIDS LOURDS	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE094	MECANICIEN	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-DIR SERV TECH-SERVICE VOIRIE	VILLE103	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	SANS OBJET	35h00min/35	35	NON POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	VILLE112	AGENT D'ENTRETIEN DES TOILETTES PUBLIQUES ET DU CAMPING	C	cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	VILLE111	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-PROPRETE DES LOCAUX	VILLE113	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	35h00min/35	35	POURVU	C2
DG-SERVICE COMMUNICATION	VILLE114	ASSISTANT COMMUNICATION	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial	35h00min/35	35	POURVU	C2
EN POSITION DE DETACHEMENT	VILLE062	EN POSITION DE DETACHEMENT	B&C	cadre d'emplois des rédacteurs cadre d'emplois des adjoints administratifs	Rédacteur	35h00min/35	35	NON POURVU (détachement auprès CMB)	B2



## **N° 29 – PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE**

La loi n°2007-09 du 19 février 2007 a introduit dans la loi du 6 janvier 1984 un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d’une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le montant des dépenses d’action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale.

La mise en œuvre de l’action sociale peut se faire directement par la collectivité, ou par adhésion de la collectivité à un organisme qui délivre des prestations d’action sociale.

Une délibération a déjà été présentée en conseil municipal lors de la séance du 25 janvier 2018. Cette nouvelle délibération est à nouveau proposée avec pour seul changement la fixation de délais pour encadrer les demandes. Le comité technique, saisi le 19 juin 2018, a émis un avis favorable.

### **Fondements juridiques**

- Article 88-1 bis de la loi n°84-53 modifiée
- Article 9 de la loi n°83-634 modifiée
- Circulaire du 15 décembre 2017 relative aux prestations interministérielles d’action sociale à réglementation commune

### **Prestations interministérielles d’action sociale**

Le tableau ci-dessous reproduit les taux applicables depuis le 1er janvier 2018.

<b>PRESTATIONS</b>	<b>TAUX JOURNALIER MOYEN</b>	<b>PLAFOND INDICIAIRE</b>	<b>NOMBRE DE JOURS MAXIMUM</b>
<b>I - Aide aux Parents en repos</b> (séjours dans les établissements de repos ou de convalescence avec des enfants de moins de 5 ans)	23,07 €/jour	-	35 jours par an
<b>II - Séjours d'enfants de moins de 18 ans</b> 1 - <u>En centres de vacances avec hébergement/colonies de vacances</u> * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	7.41 €/jour 11.21 €/jour	INDICE BRUT	45 jours par an
2 - <u>En centres de loisirs sans hébergement</u> (centres de loisirs agréés par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports)	5.34 €/jour 2.70€/ ½ journée		-

PRESTATIONS	TAUX JOURNALIER MOYEN	PLAFOND INDICIAIRE	NOMBRE DE JOURS MAXIMUM
3 - <u>En centres familiaux de vacances</u> (Maisons familiales et villages familiaux) et en gîtes de France (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * pension complète en centre familial de vacances * autres formules de séjours et séjours en gîtes de France	7.79 €/jour 7.41 €/jour	≤ 579	45 jours par an
4 - <u>Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif</u> (Classes transplantées, de découverte, de patrimoine, etc ...) (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * séjours de 21 jours et plus * séjours au moins égale à 5 jours et inférieurs à 21 jours	76,76 € (forfait) 3.65 €/jour		-
5 - <u>Séjours linguistiques</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	7,41 €/jour 11.22 €/jour		21 jours par an
<b>III - Mesures concernant les enfants handicapés ou infirmes</b>			
1 - <u>Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans</u>	161,39 €/mois		jusqu'au terme du moins des 20 ans de l'enfant
2 - <u>Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés</u> (pas de condition d'âge)	21,13 €/jour		45 jours/an
3 - <u>Allocation spéciale pour enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou en apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans</u>	30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales		Dès l'âge de 20 ans jusqu'au terme du mois des 27 ans de l'enfant
<b>IV - Restauration du Personnel</b>	1.24 € par repas	Indice Brut ≤ 563	-

**Bénéficiaires** : Tous les agents de la collectivité, dès lors qu'ils disposent d'un contrat d'au moins 6 mois ou de renouvellement successifs de contrat d'une durée minimale de 6 mois.

Le montant de ces prestations est actualisé chaque année conformément à la circulaire ministérielle.

Suivant le même principe qu'un cadre est défini pour les agents bénéficiaires, il y a lieu de déterminer les modalités de versement de ces prestations.

Ainsi, il est proposé d'appliquer les modalités suivantes :

- Pour les prestations « aide aux parents en repos », « séjours d'enfants de moins de 18 ans » et « restauration du personnel » : l'agent dispose d'un délai d'un an, à compter de la date de l'évènement pour déposer sa demande d'aide.
- Pour les mesures concernant les enfants handicapés ou infirmes : la date de point de départ pour le versement de ces prestations correspond à la date de dépôt de la demande de l'agent auprès de la direction des ressources humaines.

L'ensemble de ces prestations sociales ne pourra être versée que sur présentation des pièces justificatives.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le régime des prestations sociales.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 30 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### **L'association QI GONG**

Le versement de la subvention à l'association QI GONG a été rétrocédé à la ville de Coutances en 2017. Par conséquent et comme l'an dernier, il est proposé de verser une subvention de 178€ à l'association, couvrant les frais de location de salle.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la présente subvention.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 31 - RAPPORT DSU 2017**

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. L'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales dispose que la commune présente au conseil municipal un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

En 2016, la Ville a perçu une DSU de 1 354 959€.

Cette somme ne faisant pas l'objet d'une affectation spécifique, le présent rapport retrace des actions mandatées en 2016 et s'inscrivant dans une logique de développement social et urbain. A ce titre, elles peuvent concerner divers aspects de l'intervention de la collectivité, notamment dans les domaines touchant à l'insertion des populations fragilisées, aux services sociaux, à la jeunesse, mais aussi améliorant le cadre de vie urbain.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive dans la mesure où de nombreux secteurs d'activités contribuant à renforcer le lien social (sport et jeunesse, culture, vie scolaire, services aux familles ...) relèvent de la compétence de la Communauté de communes Coutances mer et bocage.

### **Les actions de développement social**

La ville de Coutances délègue l'ensemble de la mise en œuvre de la politique sociale au Centre communal d'action sociale (CCAS). A ce titre, elle a versé en 2017 une subvention de 1 230 000€ pour l'exercice des missions suivantes :

- **Actions d'accompagnement pour favoriser la solidarité et restaurer la dignité des personnes**  
Instruction des demandes d'aides sociales et du revenu de solidarité active, logements d'urgence, accompagnement en économie sociale et familiale, aides alimentaires ou financière, gestion et coordination de la maison de la solidarité, et actions collectives pour la réinsertion sociale.
- **Actions petite enfance et enfance**  
Crèche et relais d'assistantes maternelles, restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs.
- **Foyer des jeunes travailleurs**  
Hébergement, accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle et sociale, restauration sociale.
- **Actions personnes âgées**  
Gestion de l'EHPAD et d'un foyer pour les personnes âgées, services destinés aux personnes âgées (repas, téléassistance, animations collectives...).

En outre, le CCAS conjointement avec le Centre d'animation des Unelles réalisent des actions d'ordre social : animation du point d'accueil jeunes, actions de médiation sociale auprès des familles et des habitants, actions auprès des parents, sorties familiales, vacances pour les familles défavorisées...

En matière d'aménagement du territoire, les travaux ont principalement porté sur la requalification de la place de la poissonnerie, pour un montant global de 467 129€ HT.

Les indicateurs relatifs à l'évolution du territoire sont disponibles sur demande au secrétariat général.

Il est demandé au conseil municipal de donner quitus à Monsieur Le Maire de la lecture du rapport DSU 2016.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport DSU 2017.

Ainsi fait et délibéré.

---

**N° 32 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX- AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE- VIDEO PROTECTION DES UNELLES- DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

La ville de Coutances envisage :

- Des travaux de rénovation de l'accueil et la mise en accessibilité de l'hôtel de ville afin de répondre aux évolutions de nos services : centralisation des CNI/passeports, PACS, vente de titre de transport urbain et plus généralement pour améliorer la qualité de l'accueil.

Le coût du projet est estimé à 75 100 euros HT.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit 30 040 euros.

- La construction d'un gymnase et d'une salle de boxe

L'estimation des travaux établie par la maîtrise d'ouvrage est de 1 150 000 € HT, décomposé comme suit :

Désignation du lot	Estimation en € HT
LOT 01 : GROS OEUVRE	300 000
LOT 02 : CHARPENTE	210 000
LOT 03 : COUVERTURE - ETANCHEITE	130 000
LOT 04 : BARDAGE	90 000
LOT 05 : MENUISERIES EXTERIEURES	40 000
LOT 06 : MENUISERIES INTERIEURES	60 000
LOT 07 : CARRELAGE - FAIENCE - PEINTURE	60 000
LOT 08 : SOL SPORTIF	50 000
LOT 09 : CVC - PLOMBERIE	110 000

LOT 10 : ELECTRICITE	100 000
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 150 000</b>
<b>Subvention DETR 40 % plafonné à 80 000 €</b>	<b>80 000</b>

- La mise en accessibilité des bâtiments communaux suite au dispositif réglementaire de l'Ad'AP. La programmation des travaux 2018 est estimée dans sa globalité à 119 530 € HT.

Dans un premier temps, 3 sites sur 7 à savoir le presbytère, le tribunal de commerce et le centre Georges Laisney vont faire l'objet d'une demande de subvention pour un montant de travaux de 70 400 € HT réparti en 2 dossiers comme suit :

Catégorie 2-4 (accessibilité extérieure) : 11 500 € HT

Catégorie 3-3 (accessibilité intérieure) : 43 800 € HT

Il est possible de prétendre une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit 4 600 € HT et 17 520 €.

- La vidéo protection aux Unelles

Les travaux sont estimés en globalité à 15 756,36 € HT réparti en 2 dossiers comme suit :

Catégorie 2-7 (extérieur) : 8 722,09 € HT

Catégorie 3-3 (intérieur) : 7 034,28 € HT

Il est possible de prétendre à une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % soit 3 488€ et 2 813 €.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LAINÉ,

- Après que les remarques suivantes aient été formulées :

A la demande de Monsieur Rouxel, le maire précise que la vidéo protection des Unelles consiste à renouveler l'installation en place et à l'étendre aux abords du bâtiment.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les plans de financements,

AUTORISE le maire à solliciter des subventions au titre de la DETR.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 33 - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL : RAPPORT ANNUEL 2017**

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune de Coutances est assurée par GRDF dans le cadre d'une concession de service public. La collectivité est propriétaire des réseaux dont l'exploitation est concédée à GRDF. Le contrat de concession, d'une durée de 30 ans, a été signé en 2004. Suite à la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2010, un avenant a été signé le 4 juillet 2011. Dans les communes déjà équipées d'un réseau de distribution de gaz naturel, GRDF détient un monopole sur cette concession.

Chaque année, le concessionnaire adresse à la collectivité un rapport. Le code général des collectivités territoriales ne prévoit pas sa présentation au conseil, mais il est intéressant d'en présenter les grandes lignes.

### **Patrimoine de la concession**

- Longueur de canalisations : 57,390 km. Le réseau a été étendu de 39 mètres (380 mètres en 2016). Les canalisations sont en polyéthylène (46,022 km) et en acier (11,371 km). L'extension du réseau se fait en polyéthylène.

- Nombre de postes de détente : 2 (3 en 2016)

### **Sécurité des ouvrages**

- Nombre d'appels au centre d'appels dépannage : 90 (85 en 2016)

- Nombre d'incidents : 38 (39 en 2016)

- Nombre de fuites : 13 (18 en 2016)

- Nombre de clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident : 40 (contre 67 l'année précédente)

- Dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers : 0 (1 en 2016)

### **Clients de la concession**

- Nombre de points de livraison : 2 651, en hausse de 3,19 % (2 569 en 2016)

- Quantité d'énergie acheminée : 102 GWh en baisse de 4,67 % par rapport à 2016 (107 GWh)

### **Éléments financiers**

- Valeur nette du patrimoine : 3 375 431 € (3 067 790 € en 2016)

*La valeur nette est la valeur de cet ouvrage, minorée du montant des amortissements*

**Recettes totales : 1 032 424 €, en baisse 4,31 % par rapport à 2016 (1 078 910 €)**

- Dont recettes d'acheminement de gaz : 954 715 €, soit - 3,59 % (990 298 € en 2016)

- Dont recettes hors acheminement (nouveaux raccordements, suppression de compteurs, déplacements d'ouvrages...) : 77 708 €, soit - 12,31 % (88 612 € en 2016)

**Dépenses d'investissement : 351 741 € HT, soit + 2,16 % par rapport à 2016 (344 298 € HT en 2016)**

- Dont investissement sur les biens concédés : 289 234 € HT (286 689 € HT en 2016)

- Dont 122 405 € sur les branchements (premier établissement et renouvellement) ;

- Dont 94 159 € sur les canalisations (premier établissement) ;

- Dont 66 123 € sur les canalisations (renouvellement) ;

- Dont investissement sur les autres biens : 62 507 € HT (57 608 € HT en 2016)

- Dont 6 924 € sur les postes clients et équipements de télé-relève ;

- Dont 11 492 € sur les compteurs ;

- Dont 24 957 € sur les projets informatiques.

**Charges d'exploitation totales : 422 801 €** en baisse de 2,21 % (432 351 € en 2016)

- *Dont redevance versée à la collectivité (R1) : 5 975,92 € en baisse de 50 % (12 003 € en 2016)*

- *Dont redevance d'occupation du domaine public (RODPP) : 2 321 € (2 696 € en 2016)*

Les montants maximaux de la redevance sont fixés par décret et la formule est précisée dans le contrat de concession. A Coutances, le taux maximum est appliqué.

A noter qu'en 2017, GRDF a procédé à l'extension du réseau gaz rue Gérard Gaunelle pour desservir le PSLA et la zone de Delasse (39m) ; mais également au renouvellement du réseau situé Hameau du Vaudon (115m).

L'organisation de GRDF à une échelle territoriale beaucoup plus large que la concession permet l'optimisation des moyens matériels et humains. Toutefois, nous ne pouvons que constater la bonne rentabilité de cette concession.

L'intégralité du rapport est consultable auprès de la direction des services techniques.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LAINÉ,

PREND ACTE du rapport annuel sur la fourniture de gaz naturel de l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 34 - SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DU DELEGATAIRE 2017**

Le code général des collectivités territoriales prévoit que « le délégataire d'un service public produit chaque année un rapport à la collectivité délégante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée qui en prend acte. » (article L 1411-3 du CGCT)

Concernant notre Ville, 3 services sont concernés : la gestion du théâtre et du festival de jazz, confiée au CCAC, le futur service de transport urbain, confié à Normandie Voyages, et le service de distribution de l'eau potable, confié à la SAUR.

Bien entendu, SAUR respecte les obligations définies par le CGCT.

Nous disposons depuis quelques jours du rapport annuel d'exploitation de l'exercice 2017. Ce rapport de cent-cinq pages est très complet et très lisible.

Il peut être consulté auprès de la Direction des Services Techniques.

Une synthèse est présentée ci-dessous :

**1. La synthèse de l'année**

*1.1 Les chiffres clés*

*1.2 Les faits marquants*

**2. Le contrat**

*2.1 Intervenants*

*2.2 Le contrat*

*2.3 Vie du contrat*

**4. Le patrimoine**

**5. Le service aux usagers**

*5.1 Nombre de branchements*

*5.2 Les volumes comptabilisés*

*5.3 Etat des réclamations clients*

**6. Le bilan d'activité**

*6.1 Les Volumes d'eau*

*6.2 La capacité de stockage*

*6.3 Le rendement du réseau*

*6.4 L'indice linéaire de pertes*

*6.5 L'indice linéaire de volumes non comptés*

*6.6 L'indice linéaire de consommation*

**7. La qualité de l'eau distribuée**

*7.1 Synthèse qualitative des eaux distribuées*

*7.2 Conformité de l'eau distribuée*

**9. Opérations réalisées**

*9.1 Les interventions d'exploitation*

*9.2 Les interventions de maintenance*

**10. Propositions d'amélioration**

**11. Compte annuel de résultat de l'exercice 2017**

**12. Spécimen de facture**

Ces extraits couvrent l'essentiel de ce rapport annuel d'exploitation.

# 1. LA SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

## 1.1 LES CHIFFRES CLÉS

	2016	2017	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de surpression-reprise	3	3	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	6	5	- 16,67 %
Volume de stockage (en m3)	2 868	2 868	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	83 058	83 083	+ 0,03 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de contrats - abonnés	5 009	5 127	+ 2,36 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	856 913	850 516	- 0,75 %
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes exportés (en m3)	2 937	3 729	+ 27,00 %
Volumes importés (en m3)	970 001	939 848	- 3,11 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	967 064	936 119	+ 3,20 %
Nombre total de branchements en service	5 117	5 128	+ 0,21 %
Dont compteurs renouvelés	129	125	- 3,10 %
Soit % du parc compteur	2,52 %	2,44 %	- 3,17 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	89,7 %	91,29 %	+ 1,77 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	3,30	2,70	- 18,18 %
<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2017</b>			
	<b>Total</b>	<b>Conforme</b>	<b>% conformité</b>
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	42	41	97 %
Dont analyses physico-chimiques	41	40	97 %
Dont analyses bactériologiques	32	32	100 %

## 1.2 LES FAITS MARQUANTS

- Février 2017 : Renouvellement réseau AEP et pose boîte EU lotissement des Vignettes.
- Mai 2017 : Pose d'un stabilisateur de pression (surpression de Délasse) et canalisation PVC Ø140 jusqu'au Cositel.
- Mai 2017 : Remplacement d'un poteau incendie à côté du théâtre.
- Septembre 2017 : Extension du réseau AEP l'Écoulanderie
- Septembre 2017 : Pose de 39 mètres de fonte 200 sous le pont de la rocade chemin de la porte.
- Décembre 2017 : Étude de la défense incendie en cours, restitution prévue au premier trimestre 2018.

# 2 LE CONTRAT

## 2.1 LES INTERVENANTS

### 2.1.1 La collectivité

**Le Maire :** Monsieur LAMY Yves

**DGS :** Monsieur DUFLO Julien

**Siège :** Mairie de COUTANCES

**Téléphone :** 02.33.76.55.55

**Télécopie :** 02.33.76.55.76

### 2.1.2 Le délégataire SAUR

**Adresse :** SAUR  
Rue des Frères Chappe

14540 GRENTHEVILLE

**Téléphone :** 02.31.52.53.85

**Télécopie :** 02.31.84.76.19

## 2.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Délégation Service Public  
Date d'effet : 01/01/2012  
Durée du contrat : 8 ans  
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) : 31/12/2019

## 2.3 VIE DU CONTRAT

### AVENANT N° 1

Objet : Modification des modalités  
d'actualisation des prix  
date de signature par la  
Collectivité : 06/03/2012  
date de visa de la Préfecture : 06/03/2012  
Date d'effet : 06/03/2012

### AVENANT N° 2

Objet : Intégration du réservoir de Monthuchon  
au patrimoine de la collectivité  
date de signature par la  
Collectivité : 03/05/2013  
date de visa de la Préfecture : 31/05/2013  
Date d'effet : 31/05/2013

### AVENANT N° 3

Objet : CSD – Construire sans détruire  
date de signature par la  
Collectivité : 01/03/2016  
date de visa de la Préfecture : 01/03/2016  
Date d'effet : 01/03/2016

## 4 LE PATRIMOINE

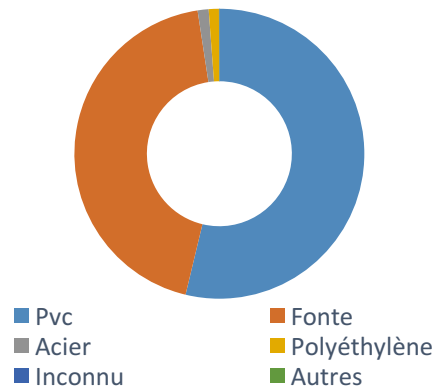
SYNTHÈSE DU PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de stockage	5
Volume de stockage (m3)	2 865
Linéaire de conduites (km)	83,083

### Le réseau

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeder ou conduite de refoulement) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

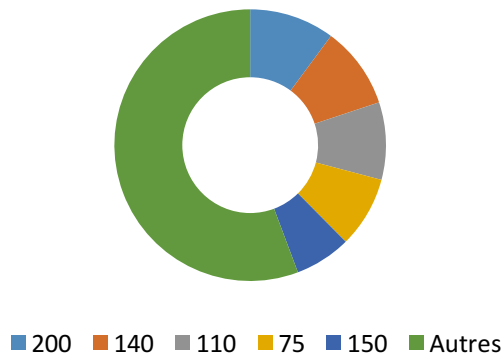
Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées

### Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	53,75
Fonte	43,84
Acier	1,23
Polyéthylène	1,13
Inconnu	0,05

### Répartition par diamètre

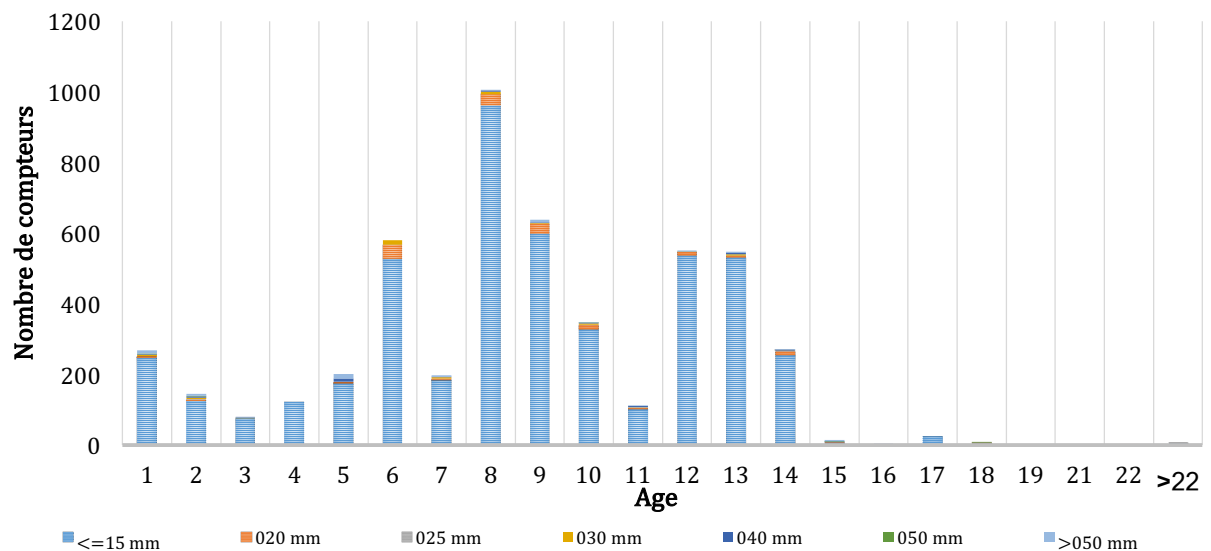


Diamètre	Valeur (%)
200	10,14
140	9,76
110	9,22
75	8,47
150	6,7
Autres	55,71

### Les compteurs

- Il y a au total 5 134 compteurs. 125 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2017.

### Répartition par âge et par diamètre



## 5 LE SERVICE AUX USAGERS

### 5.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

#### Les branchements

*Pour mieux comprendre :*

**Le Branchement** : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur** : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Le Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

**1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur**

Cas particuliers :

**1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs**

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

**1 Client = n Branchements = x compteur**

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2016	2017	EVOLUTION N/N+1
Nombre de branchements	5 117	5 128	+ 0,21%

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

#### 5.1.1 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

**Les branchements par tranche**

### Particuliers et autres

Commune	2017	Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
COUTANCES	5 128	4 925	195	8
Répartition (%)	-	96,04	3,8	0,16

### Les volumes consommés par tranche

#### Particuliers et autres

Commune	2017	Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
COUTANCES	843 583	260 774	170 769	412 040
Consommation moyenne par type de branchement	164,51	52,95	875,74	51 505

### Les consommations de plus de 6 000m<sup>3</sup>/an

Commune	Client	2016	2017	Evolution
COUTANCES	A F P B T P DE LA MANCHE	4 552	7 956	74,8%
COUTANCES	PISCINE	25 007	27 895	11,5%
COUTANCES	ELVIA	60 238	60 268	0%
COUTANCES	HOPITAL DE COUTANCES	6 170	6 666	8%
COUTANCES	HOPITAL DE COUTANCES -	5 489	6 266	14,2%
COUTANCES	LABORATOIRE UNITHER	91 585	97 697	6,7%
COUTANCES	SA CLINIQUE H GUILLARD	6 026	6 455	7,1%
COUTANCES	SOCOPA VIANDES	183 741	198 837	8,2%
Total		<b>382 808</b>	<b>412 040</b>	<b>7,64%</b>

## 5.2 LES VOLUMES COMPTABILISES

### Les volumes consommés

Afin de pouvoir calculer le rendement de réseau conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours.

Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes consommés en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre du contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

**Volume facturé** : Volume consommé, mis à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures,...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2016	2017	Evolution N/N+1
Volume consommé hors VEG (m <sup>3</sup> )	856 913	850 574	- 0,7 %

## 5.3 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Motifs de réclamations	2016	2017
Facturation encaissement	2	5
Produit	1	3
Qualité de service	7	3

## 6 BILAN DE L'ACTIVITE

### 6.1 LES VOLUMES D'EAU

**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

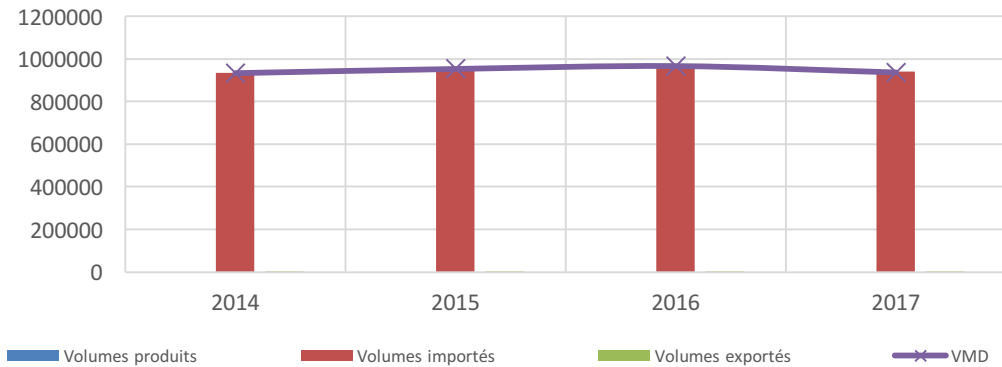
**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 362j et ramené sur 365j afin de répondre aux exigences du décret

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitant dans le réseau	2016	2017
Volumes produits	0	0
Volumes importés	970 001	939 848
Volumes exportés	2 937	3 729

Volumes mis en distribution	967 064	936 119
Volumes consommés	856 913	850 516

### Volumes en m<sup>3</sup>



## 6.2 Capacité de stockage

### Synthèse des volumes mis en distribution

Capacité de stockage (en m <sup>3</sup> )	2 865
Volume mis en distribution moyen/jour (en m <sup>3</sup> )	2 565
Capacité d'autonomie (en j)	1,1

## 6.3 Le rendement de réseau

**Le rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau, ainsi que les volumes expliqués ci-après.

La moyenne nationale de rendement des réseaux d'eau potable est de 80 %.

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volume produit	0	0	0	0	0	0 %
Volume acheté en gros	991 790	935 532	955 739	970 001	939 848	- 3,1 %
Volume vendu en gros	3 008	2 786	2 572	2 937	3 729	+ 27 %
Volume consommé autorisé*	851 279	837 842	862 410	867 116	854 246	- 1,5 %
Rendement IDM (%)	86,14	89,86	90,5	89,7	91,29	+ 1,8 %

\*On entend principalement par « volume consommateurs sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie.

Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, celles des fontaines publiques, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volume de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau, une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances des réseaux.

## 6.4 L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volume mis en distribution	988 782	932 747	953 167	967 064	936 119	-3,2%
Volume consommé autorisé	851 279	837 842	862 410	867 116	854 246	-1,5%
Linéaire du réseau	81	81	81	83	83	0%
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	4,64	3,2	3,05	3,3	2,7	- 18,1%

## 6.5 L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volume mis en distribution	988 782	932 747	953 167	967 064	936 119	- 3,2 %
Volume consommé	826 211	811 845	858 299	856 913	850 516	- 0,7 %
Linéaire du réseau	81	81	81	83	83	0 %
Indice linéaire de volume non compté	5,49	4,08	3,19	3,63	2,82	- 22,3 %

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## 6.6 L'Indice Linéaire de consommation (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volume consommé autorisé	851 279	837 842	862 410	867 116	854 246	- 1,5 %
Linéaire du réseau	81	81	81	83	83	0 %
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/j)	28,84	28,37	29,1	28,7	28,29	- 1,4 %

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur national inter services.

## 7 LA QUALITE DU PRODUIT

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

### 7.1 Synthèse qualitative des eaux distribuées et traitées en 2017

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	97,5%	100 %
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	97,6 %
Nombre total de non conformités Bactériologiques	2016	2017
	1	0

Physico-chimiques 0 1

### 7.2 Conformité de l'eau distribuée

Taux de conformité	2016	2017
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle	98%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-	100%	97%
Nombre total de non-conformités eau distribuée	2016	2017
Bactériologiques	1	0
Physico-chimiques	0	1

#### Détail des non conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorure de vinyle monomère	ARS	22/08/17	Réseau d'eau potable de Coutances	µg/l	0,5	2,9	POINT VARIABLE N°1 - la Forerie

#### Commentaire sur l'eau distribuée

L'eau distribuée provient d'un achat d'eau au Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre Manche.

Les unités de distribution de la commune sont les suivantes :

Unité de distribution	Origine de l'eau
UDI de Coutances Cambernon	Station de traitement du SYMPEC, Marchésieux
UDI de Coutances Monthuchon	Station de traitement du SYMPEC, Marchésieux

## Eaux distribuées :

Les eaux distribuées sont au regard de l'ensemble des analyses effectuées de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

Le traitement de décarbonatation du SYMPEC permet de distribuer une eau de qualité à l'équilibre calcocarbonique avec une dureté de 15.5°F pour un ph de 8.1.

## 9 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

### 9.1 Les interventions d'exploitation

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

	2016	2017
Nettoyage des réservoirs	6	5
Réparation fuites/casses sur conduite	7	8
Réparation fuites/casses sur branchement	12	9

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2016	2017
Nettoyage des réservoirs	6	5
Nombre de campagnes de recherche de fuites	3	14
Linéaire inspecté (ml)	900	1 703
Nombre de fuites trouvées	0	3
Réparation fuites/casses sur conduite	7	8
Réparation fuites/casses sur branchement	12	9
Interventions d'entretien	12	9

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Coutances	Pvc	50	30/01/17	7 LES VIGNETTES (Résidence)
Coutances	Pvc	110	14/02/17	36 SORBIERS (Rue des)

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Coutances			16/02/17	23 VAUDON (Hameau du)
Coutances	Fonte	150	31/03/17	2 MILON (Rue)
Coutances	Fonte	60	01/08/17	2 MADELEINE (Rue de la)
Coutances	Fonte	60	23/08/17	2 MADELEINE (Rue de la)
Coutances	Inconnu		10/10/17	6 COURTILLES (Rue des)
Coutances	Fonte	60	20/12/17	10 HALLES (Rue des)

#### *Détails des fuites/casses réparées sur branchement*

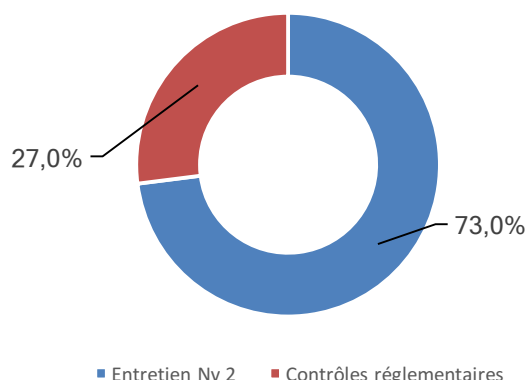
Commune	Date	Adresse
Coutances	13/01/17	6 JEAN THEZELOUP (Rue)
Coutances	30/03/17	4 TILLEUL (Allée du)
Coutances	09/06/17	LE VILLAGE CASROUGE
Coutances	23/06/17	12 HECQUET (Rue du)
Coutances	26/07/17	47 PILIERS (Rue des)
Coutances	29/08/17	9 MARE (Rue de la)
Coutances	06/09/17	ARQUERIE (Rue de l')
Coutances	12/09/17	40 HEDOUINIÈRE (Rue de la)
Coutances	13/09/17	32 PALAIS DE JUSTICE (Rue du)

### 9.2 Les interventions de maintenance

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2016	2017
Entretien niveau 2	12	8

Contrôles réglementaires	5	3
--------------------------	---	---



Les interventions de maintenance

**Entretien niveau 1** : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2** : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : Opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2016	2017
Curatif	9	8
Préventif	3	-

**Contrôles réglementaires** : permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

## 10 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Localisation	Proposition	Délai
Commentaire général	Renouvellement canalisation Cité Louis Lemare	Souhaitable

Commentaire général	Renouvellement canalisation Quesnel Morinière	Souhaitable
Commentaire général	Renouvellement canalisation Rue Docteur Dudouyt	Moyen terme
Commentaire général	Rue du palais de Justice: Renouvellement de la canalisation en Fonte Ø175 Longueur environ : 190 m Conduite importante pour la Ville de Coutances (Centre-Ville) et ancienneté de la canalisation importante 3 fuites ont été recensées et réparés sur cette canalisation. (historique depuis 2011)	PRIORITAIRE
Commentaire général	Rue Henri Laloi et Chemin des Sources : Renouvellement de la canalisation en Fonte Ø100 Longueur environ : 800 m Beaucoup de fuite sur ce secteur Ancienneté de la canalisation	PRIORITAIRE
Commentaire général	Rue Milon : Réparation de fuites récurrentes sur cette canalisation (F150 et F125) Longueur environ : 250m Si des travaux de voiries ou d'effacement de réseau, il serait souhaitable de renouveler cette canalisation.	PRORITAIRE
Commentaire général	Envisager une étude de diagnostic sur l'état des conduites et des branchements (branchement acier, résistance, état intérieur, corrosion...) : - Rue Gambetta - Boulevard Alsace Lorraine - Avenue de la république Conduites prioritaires et très importante pour l'alimentation en eau de la Ville de COUTANCES	Souhaitable
Commentaire général	Installation de la radio-relève.	Souhaitable
Bâches de Cambernon (SYMPEC)	Prévoir la réfection du génie civil et l'étanchéité du réservoir. Prévoir le renouvellement de la tuyauterie intérieur	PRIORITAIRE
Rue Mesnil Saint Jean	Pas de défense incendie sur ce secteur => obligation de renouveler 140ml de canalisation pour l'installation d'un poteau incendie (Ø80)	
Rue Eléonore Daubrée	Renouvellement canalisation à prévoir : 470 ml DN100	PRIORITAIRE
Bâches de Monthuchon (SYMPEC)	Création d'un by-pass pour le réservoir de Cambernon via le réservoir de Monthuchon	Souhaitable
Bâches de Monthuchon	Refaire la canalisation de la vidange du réservoir (Côté Voirie)	PRIORITAIRE

Rue de l'Ecauderie et d'Ilkley	Préconisation d'installation d'un poteau incendie	
Mousley, La Godefrairie, L'Ecoulanderie, La Galaisière, La Ruauderie, La Boulangerie	Préconisation d'installation d'un poteau incendie	

# 11 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

SAUR

09/05/2018

## COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2017

(en application du décret du 14 mars 2005)

### GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région **NORD IDF NORMANDIE**  
Centre **NORMANDIE OUEST**  
Département **MANCHE**  
Collectivité **VILLE DE COUTANCES-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2016	Année 2017	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>1 300,9</b>	<b>1 302,1</b>	<b>0,1</b>
Exploitation du service		686,9	690,5	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		556,0	549,0	
Travaux attribués à titre exclusif		13,5	23,7	
Produits accessoires		44,5	38,9	
<b>CHARGES</b>		<b>1 236,9</b>	<b>1 232,8</b>	<b>-0,3</b>
Personnel		159,2	154,4	
Energie électrique		0,6	0,7	
Achats d'eau		215,4	229,3	
Produits de traitement		2,0	0,2	
Analyses		6,4	4,4	
Sous-traitance, matières et fournitures		40,4	32,6	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		8,5	13,6	
Autres dépenses d'exploitation		83,4	71,1	
- Télécommunications, poste et télégestion		9,4	8,1	
- Engins et véhicules		20,4	14,7	
- Informatique		33,4	32,3	
- Assurances		4,0	4,9	
- Locaux		7,0	5,8	
- Divers		9,1	5,3	
Contribution des services centraux et recherche		59,5	63,4	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		556,0	549,0	
- Part collectivité		463,0	453,0	
- Autres organismes publics		93,0	96,0	
Charges relatives aux renouvellements		51,7	50,4	
- Pour garantie de continuité du service		5,5	4,2	
- Programme contractuel		3,5	3,5	
- Fonds contractuel		42,6	42,6	
Charges relatives investissements du domaine privé		43,9	46,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		10,1	17,1	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>64,0</b>	<b>69,4</b>	<b>8,4</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		22,0	23,8	
<b>RESULTAT</b>		<b>42,0</b>	<b>45,5</b>	<b>8,4</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :  
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du  
domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 110-015004 -505100 -01 2017120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
comprendrent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 09/05/2018

## 12 SPECIMEN DE FACTURES

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
COUTANCES	A09HA113591 M	015 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		205,45 € HT	216,75 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		11-2017 / 10-2018						21,07	5,50
Consommation part Communale		Année 2017			120	0,7100	85,20		5,50
Consommation part SAUR		Année 2017		1 à 100	100	0,8320	83,20		5,50
				101 à 120	20	0,7990	15,98		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			120	0,2200	26,40		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>244,60 € TTC</b>	HT soumis à TVA : 231,85 € TVA sur les débits : 12,75 €
----------------------	---------------------	--

### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix de l'eau potable sur la ville de Coutances était de 2,03 € TTC / m<sup>3</sup>, pour 1,99 € TTC / m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit une évolution de 2,01 %.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LAINÉ,

PREND ACTE du rapport annuel sur la fourniture de gaz naturel de l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré.

### N° 35 - AVENANT N°5 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

Par délibération en date du 3 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour 8 ans le contrat d'affermage du service public de distribution d'eau potable avec la société SAUR.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2012, un premier avenant au contrat a été passé en vue de régulariser l'actualisation des index servant au calcul des facturations trimestrielles.

Un second avenant a été approuvé par délibération en date du 2 mai 2013, afin d'intégrer le 2<sup>nd</sup> réservoir de Monthuchon dans l'inventaire du patrimoine annexé au contrat de délégation de service public. Il précisait également la façon dont était actualisé le fonds de travaux annuel proposé par la SAUR dans le contrat.

Un troisième avenant a été approuvé par délibération en date du 25 février 2016. Il avait pour but d'intégrer dans les coûts que supporte le délégataire les impacts de la réforme anti-endommagement des réseaux. Pour rappel, cette réforme, incluse dans le code de l'Environnement par la loi du 12 juillet 2010 (dite « Grenelle II »), visait à sécuriser les opérations de travaux par une reconnaissance préalable et une localisation précise des réseaux souterrains existant.

Un quatrième avenant au contrat a enfin été approuvé lors du dernier conseil en date du 31 mai 2018. Il consistait en une modification de l'inventaire des ouvrages inclus dans le contrat et exploités par le délégataire, du fait des travaux réalisés dans le cadre de la viabilisation de la zone d'activité de Delasse.

Un cinquième avenant au contrat est proposé ce soir et correspond à une intégration d'une provision pour impayés et frais de recouvrement.

En effet, lors de la passation du contrat de DSP fin 2011, il était encore possible aux services d'eau potable de couper l'eau aux usagers ne payant pas leurs factures. Suite à l'approbation de la loi Brottes du 15 avril 2013, de multiples contentieux se sont ouverts, pour aboutir in fine à une décision du conseil constitutionnel confirmant que la coupure d'eau dans une résidence principale était interdite. De même, le « pastillage » qui permettait de réduire le débit amené à l'utilisateur, a également fait l'objet d'une interdiction.

Par conséquent, la SAUR s'est rapprochée de nos services afin d'évoquer la question au vu des estimations de montants d'impayés pouvant fortement augmenter. Les chiffres suivants traduisent ce phénomène et les impacts financiers que la loi Brottes a pour le fermier, mais également pour la collectivité.

Année		2013	2014	2015	2016	2017
Impayés part SAUR		20 070 €	28 248 €	24 772 €	27 450 €	40 112 €
Impayés part Ville		10 619 €	14 966 €	12 538 €	14 844 €	26 222 €

Hormis sur l'année 2015, on constate que les montants ont été multipliés par 2 entre 2013 et 2017.

La SAUR estime qu'au vu du nombre de dossiers remis au contentieux (302 en 2017) et pour lesquels elle a eu gain de cause au tribunal, l'incidence annuelle s'élèverait à 16 303 €. Ce montant a pour but de couvrir les frais de dossier et de contentieux.

Ces frais supplémentaires, non prévus dans le contrat de base, auraient pour conséquence finale d'augmenter le prix de l'eau de 0,02 € HT / m<sup>3</sup>, à contrebalancer par les 0,03 € HT / m<sup>3</sup> de diminution opérés lors de la passation de l'avenant n°4.

Au-delà de l'impact sur l'eau potable, il faut également rappeler que la facture d'eau est couplée à celle d'assainissement. Par conséquent, si le nombre d'impayés augmente pour l'eau potable, cela se traduit également par une perte de recette sur la redevance assainissement du budget correspondant. Cette perte supplémentaire peut être estimée à plus de 40 000€ par an.

L'avenant et ses annexes sont intégralement consultables auprès des services techniques.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame LAINÉ,

- Après que les remarques suivantes aient été formulées :

Le maire répond à la question de Madame Fournier que les procédures contentieuses englobent la part eau de la ville et la part assainissement le cas échéant.

- Après en avoir délibéré à la majorité, Monsieur Rouxel votant contre, Madame Fournier s'abstenant

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°5 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 36 - SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

<b>Propriétaire</b>	<b>Propriété</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant retenu pour la subvention</b>	<b>Subvention</b>
M. et Mme RUELLAN Jean-Pierre 7, rue Gambetta 50200 Coutances	7, rue Gambetta 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	2 587,00 €	258,70 €
M. BOISSEL et Mme SAUTEREAU 49, rue du Pont de Souilles 50200 Coutances	49, rue du Pont de Souilles 50200 Coutances	Ravalement de façade	6 700,00 €	1 000,00 €
Mme SAVARY Elisabeth	9, rue de la Roquelle	Remplacement de menuiseries	1 550,00 €	232,50 €

9, rue de la Roquelle	50200 Coutances			
50200 Coutances				

Le récolement des travaux a été effectué sur place le 18 juin 2018.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur SALMON,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions de ravalement de façade mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

---

**N° 37 – MISSION DE DIAGNOSTIC POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE -  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Par délibération du 25 janvier 2018, le conseil municipal a approuvé le budget primitif de la ville de Coutances et inscrit notamment, sur la section d'investissement, les crédits de paiements permettant de faire réaliser cette année un diagnostic de l'église Saint-Pierre, en vue de sa restauration sur les années à venir.

Pour le financement de cette mission, dont le coût est estimé à 33 630 € HT, soit 40 356 € TTC, la collectivité peut prétendre à une subvention de 60 % du montant HT de la part de l'état (DRAC) et de 15 % de la part du conseil départemental.

Il en résulterait le plan de financement suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant en €</b>
Etat (DRAC)	60 %	20 178
Conseil départemental	15 %	5 044
Ville de Coutances	/	15 134
	<b>Total</b>	<b>40 356</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de cette mission ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter les subventions correspondantes auprès de la DRAC et du conseil départemental de la Manche.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame PASERO,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de cette mission,

APPROUVE le plan de financement,

SOLLICITE les subventions correspondantes auprès de la DRAC et du conseil départemental de la Manche.

Ainsi fait et délibéré.

---

## QUESTIONS DIVERSES

### **Fermeture de la Compagnie des Fromages**

Le maire indique qu'il a reçu les dirigeants puis une délégation du personnel. Un point est choquant : Les actionnaires exigent qu'aucune fromagerie ne puisse reprendre le site. Le maire sollicite l'avis du conseil en vue de dénoncer cette clause abusive.

Madame Fournier confirme l'intérêt d'agir également.

Le conseil municipal est favorable à une action de la municipalité.

### **Le centre d'accueil diocésain (CAD)**

Le diocèse est venu préciser le calendrier de vente du CAD, soit 6 000m<sup>2</sup> de plancher. Le maire présente les caractéristiques du lieu. Le maire propose la création d'une commission thématique afin d'étudier l'opportunité d'investir et le cas échéant, dans quelles conditions. La commission de travail sera composée de : M. Salmon, Mme Leblanc, M. Robin, Mme Martinel, Mme Fournier, M. Rapilly.

### **Service national universel**

Le gouvernement veut créer un service national universel. Le maire propose que la commune de Coutances se porte candidate.

### **3 voies Coutances-Saint Lô**

M. Rouxel félicite la municipalité pour la signature de l'engagement du département et de la région pour la 3 voies Coutances-St Lô.

Ainsi fait et délibéré

---